

Judith Butler et le *Nous femmes* : la critique des catégories identitaires implique-t-elle leur réfutation ?¹

Alexandre Baril

En 1990, une jeune philosophe du nom de Judith Butler publia un livre qui, à son plus grand étonnement — elle prédisait alors qu'il n'allait être lu que par une centaine de personnes (Soenser Breen *et al.*, 2001 : 22 ; Butler, 2005b : 25 ; 2006 : 236) —, allait transformer le visage du féminisme : *Gender Trouble. Feminism and the Subversion of Identity*. Cet ouvrage, dont la renommée internationale ne fait plus de doute (Bell, 1999 : 163 ; Jackson, 1999 : 14-15, 22 ; St-Hilaire, 1999 : 29 ; Vasterling, 1999 : 17-18 ; Salih, 2002 ; Ambroise, 2003 : 99-100), a eu l'effet d'un puissant séisme en études féministes, remettant en question « le sujet du féminisme » (Butler, 2005b : 62) sur lequel s'appuyaient les féministes dites de la première et de la deuxième vague pour fonder leurs actions². Dès le premier chapitre, Butler pose une série de questions qui eurent pour effet d'alimenter un débat qui n'est, encore aujourd'hui, pas encore résolu dans la communauté féministe³ :

Les pratiques d'exclusion qui fondent la théorie féministe sur une notion des « femmes » en tant que sujet ne sabotent-elles pas paradoxalement l'ambition du féminisme d'élargir sa prétention à la « représentation » ? Et si le problème était encore plus sérieux ? La construction de la catégorie « femmes » comme un sujet cohérent et stable n'est-elle pas, à son insu, une régulation et une réification des rapports de genre ? Or une telle réification n'est-elle pas précisément contraire aux desseins féministes ? (Butler, 2005b : 65-66)

Les réactions furent aussi vives qu'immédiates⁴. Comment, se demandaient alors certaines, mener une lutte politique au nom des femmes si le terme est devenu objet de controverses, mais surtout

¹ Cet article est une version remaniée du chapitre intitulé « Judith Butler, philosophe féministe postmoderne », tiré de mon mémoire (Baril, 2005 : 64-115). Certains éléments de ce texte (notamment les thèses de Butler sur la notion de pouvoir, de sujet, de normes et de catégories identitaires) sont tirés directement de mon article suivant : Baril (2007). Je remercie la revue *Recherches féministes* de me permettre de reprendre ces passages. Je remercie par ailleurs le Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture (FQRSC) ainsi que le Conseil de recherches en sciences humaines du Canada (CRSH) qui ont financé mes études de deuxième cycle et qui ont ainsi permis la réalisation de cette recherche (de même que le CRSH pour mes recherches doctorales). Mes remerciements enfin à Micheline de Sève pour ses commentaires sur ce texte.

² Cette remise en question de la catégorie femmes était déjà amorcée au moment de la publication de *Gender Trouble* par des féministes de multiples horizons (femmes racialisées, lesbiennes, etc.) au cours des années 1980, dont il est impossible de traiter ici. Il importe de souligner néanmoins que je n'attribue pas à Butler uniquement (et Butler non plus d'ailleurs) ce bouleversement majeur qui a touché le féminisme au tournant des années 1990. Par ailleurs, concernant les débats entourant la catégorisation du féminisme en termes de vagues, voir : Dumont (2005), Toupin (2005) et Blais *et al.* (2007). En ce qui a trait aux enjeux entourant la troisième vague féministe, voir : Mensah (2005). Il peut être intéressant, en évoquant ces débats quant aux vagues féministes, de mentionner que Butler, contrairement à ce que plusieurs personnes pensent, ne se revendique pas de l'étiquette « troisième vague », mais se considère plutôt comme une « recrue tardive de la deuxième vague » (Butler, 2006 : 203). Il s'agit là d'une controverse sur laquelle je ne peux me pencher ici.

³ La non résolution de ce débat, comme plusieurs autres d'ailleurs, est le présage d'une plus grande démocratie à l'intérieur du féminisme selon Butler, car le consensus s'obtient souvent au prix du silence de certaines personnes. À ce sujet, voir : Butler (1990b : 121 ; 1995a : 50 ; 2005b : 82 ; 2006 : 202-203).

⁴ Au sujet de ces critiques sur Butler, voir notamment : Digeser (1994), Benhabib (1995a ; 1995b), Fraser (1995a ; 1995b), Jackson (1996 ; 1999), Hood-Williams et Cealey Harrison (1998), Ambroise (2003), Nussbaum (2003), Brossard (2005). Pour des analyses sur ces critiques vis-à-vis Butler, voir notamment : St-Hilaire (1999), Vasterling (1999), Webster (2000), Salih

lieu de reconduction de certaines formes de domination ? Quel sens donner au féminisme, en termes de mouvement théorique et politique, si le *Nous femmes*, plate-forme politique d'un tel mouvement, n'est qu'une « construction fantasmatique » (Butler, 2005b : 267) exclusive pour reprendre une expression butlérienne ? Dans une perspective féministe, la perte de la catégorie femmes met en échec le féminisme et ses conditions mêmes de possibilité : comment, en effet, mener une lutte politique féministe si la catégorie femmes est annihilée, s'il n'y a plus de sujet stable et de stratégies féministes globales possibles et que le genre devient une différence parmi d'autres ?⁵

À la lumière de ces questionnements, il importe de se demander si le « trouble » semé par Butler au sein des théories féministes légitime la panique et les craintes exprimées par plusieurs. Avec sa critique des catégories identitaires et des politiques identitaires qui en découlent, la philosophie butlérienne annonce-t-elle la mort d'une identité catégorielle femmes nécessaire aux théories et à l'activisme féministes ? Cet article souhaite apporter un nouvel éclairage sur ces questions à l'aide d'une analyse conceptuelle de la catégorie femmes ou du *Nous femmes* dans l'œuvre butlérienne. Plutôt que de se concentrer sur la teneur même des critiques à l'égard des thèses de Butler, ce texte s'attarde à démontrer, à partir des écrits mêmes de la philosophe, l'invalidité de ces critiques fondées sur une lecture partielle et/ou erronée de l'œuvre butlérienne qui, en aucun temps, n'a souhaité et/ou annoncé la disparition de la catégorie femmes et, par voie de conséquence, du féminisme⁶. Pour ce faire, le présent article présentera dans un premier temps les thèses de Butler quant à la notion de pouvoir, de normes, de sujet et de catégories identitaires. Dans un deuxième temps, il s'intéressera à la philosophie politique dans l'œuvre butlérienne et, dans un troisième et dernier temps, il analysera plus en profondeur la notion de catégorie femmes. Il sera ainsi possible de constater que la politique féministe en deux volets de Butler, loin de répudier le *Nous femmes*, lui accorde une place importante tout en effectuant une généalogie critique féministe de cette catégorie identitaire afin d'éviter, à travers son utilisation, la reproduction de certaines formes de domination.

(2002), Baril (2005, 2007), Vidal (2006). Ces critiques de l'œuvre butlérienne et leurs analyses ne sont pas exhaustives et l'objectif de cet article n'est pas d'analyser en détail la teneur de chacune des critiques adressées à Butler et les réponses que cette dernière leur a formulées. Il se concentre plutôt sur la critique concernant l'abandon de la catégorie femmes et de ses conséquences sur la lutte féministe, de même que sur la pertinence ou non de cette critique.

⁵ Ces questionnements critiques s'adressent de façon générale au féminisme postmoderne (Di Stefano, 1990). Butler est certainement l'un des grands noms associés au courant féministe postmoderne, même si une telle catégorisation suscite de nombreuses interrogations chez elle. À ce propos, voir : Baril (2005 : 67-73). Par ailleurs, il est impossible, dans le cadre limité de cet article, de définir les postulats philosophiques et épistémologiques du féminisme postmoderne, de répertorier les auteurs féministes qui lui ont adressé des critiques de même que celles qui ont défendu la pertinence de ce courant féministe. À ce sujet, voir notamment : Nicholson (1990), Hekman (1990), Baril (2005 ; 2009b [à paraître]).

⁶ Butler se définit comme une féministe effectuant une critique interne au féminisme. Elle ne se considère pas comme postféministe, pas plus que les théories queers, gaies et lesbiennes et trans d'ailleurs. À ce sujet, voir : Jami (2003 : 127), Baril (2005 : 73), Butler (2005a : 13-14, 42 ; 2005b : 25-26 ; 2006 : 19-23).



L'analyse conceptuelle des thèses de Butler

L'héritage foucauldien de la notion de pouvoir et son influence sur Butler⁷

Un des grands noms associés à l'analyse de la notion de pouvoir durant les dernières décennies est celui de Michel Foucault. Bien que ce philosophe ne revendique en aucun cas être à l'origine d'une théorie du pouvoir⁸, ses réflexions ont tout de même marqué ce champ de théorisation, renouvelant par le fait même la manière dite « traditionnelle » de conceptualiser le pouvoir. Ses analyses ont servi de tremplin théorique pour un ensemble d'auteurs-es dont Judith Butler, notamment dans les champs des théories queers, des études féministes et des études gaies et lesbiennes.

Foucault désire mettre de l'avant une autre conception du pouvoir que celle admise au cours des derniers siècles, voulant que le pouvoir soit une chose qu'une personne, une institution ou un groupe spécifique puisse avoir, d'une façon unilatérale et concentrée entre ses mains, afin d'opprimer d'autres personnes ou d'autres groupes⁹. Cette vision est critiquée puisqu'elle réduit la complexité des diverses relations de pouvoir qui prennent des formes très variées. Foucault mentionne (1994g : 201) : « [...] je crois que les relations de pouvoir ne doivent pas être considérées d'une manière quelque peu schématique comme, d'un côté, il y a ceux qui ont le pouvoir et, de l'autre, ceux qui ne l'ont pas ». Foucault (1994b : 642) distingue aussi relations de pouvoir et relations d'oppression¹⁰. Dans les relations d'oppression, il n'y a plus d'échange, de liberté, de circulation du pouvoir, mais bien un écrasement de l'autre qui ne peut pas réagir. Foucault ne confond pas non plus oppression et domination. Selon lui, les multiples relations de pouvoir peuvent être utilisées par des stratégies plus englobantes ou « stratégies d'ensemble » que sont les divers rapports de domination. Il ne faut toutefois pas concevoir ces rapports de domination dans un cadre dichotomique où un seul individu ou groupe fait subir à l'autre sa domination (Foucault, 1994e : 425)¹¹. Bref, les rapports de domination plus généraux prennent appui sur les réseaux locaux de pouvoir et permettent de rendre compte des disparités entre les gens et des distributions asymétriques et inégalitaires du pouvoir dans les relations.

Ce renouvellement des réflexions autour de la notion de pouvoir implique pour Foucault (1994c : 169) de renoncer à poser la question cherchant à découvrir ce qu'est véritablement le pouvoir,

⁷ Certains passages de cette section sont présentés dans mon texte suivant : Baril (2009b [à paraître]).

⁸ Olivier indique que Foucault ne développe pas une théorisation du pouvoir : « Le pouvoir n'est pas l'objet des enquêtes foucaaldiennes. Celles-ci ne s'orientent pas non plus vers une théorie du pouvoir. Foucault s'avance moins vers une théorie que vers une analytique du pouvoir [...] » (Olivier, 1988 : 86). Voir aussi p. 83-84 et 88. Foucault exprime bien cette idée aussi à l'endroit suivant : Foucault (2004 : 3-4).

⁹ Foucault expose souvent son opposition à cette vision dichotomique du pouvoir. Voir notamment : Foucault (1994b : 642 ; 1994c : 170-171 ; 1994g : 187, 201 ; 1997 : 150, 239 ; 2003 : 6).

¹⁰ Foucault refuse d'associer pouvoir et oppression. Il dénombre deux éléments à partir desquels le pouvoir et l'oppression se distinguent : le plaisir qu'amène parfois le pouvoir que l'on ne retrouve pas dans l'oppression et l'aspect créatif, productif du pouvoir également absent dans l'oppression (Foucault, 1994b : 642).

¹¹ Voir aussi son analyse des rapports de domination qui prennent effet à partir des différents rapports de pouvoir exercés dans des micro-centres : Foucault (1994h : 243 ; 1997 : 27-29, 38-39).

afin d'entrer dans une voie interrogative autour de ses effets, de ses modulations au sein des relations, de son exercice, etc. Les effets de pouvoir ne sont pas à confondre avec le pouvoir lui-même, mais constituent la manière dont celui-ci se manifeste. Ils sont les points d'accès aux multiples relations de pouvoir et sont donc indissociables du pouvoir, même s'ils ne peuvent se réduire à lui. Foucault (1994g : 187) cherche à historiciser les relations de pouvoir. Il amène l'idée selon laquelle le pouvoir est relationnel (Foucault, 1997 : 150), c'est-à-dire qu'il est constitutif même des relations humaines¹², puisqu'il décrit le pouvoir comme une possibilité, en actes, de transformer et d'influencer les actions d'autres personnes et non de diriger les personnes en elles-mêmes. Foucault dit (1994h : 236) : « En fait, ce qui définit une relation de pouvoir, c'est un mode d'action qui n'agit pas directement et immédiatement sur les autres, mais qui agit sur leur action propre. Une action sur l'action, sur des actions éventuelles, ou actuelles, futures ou présentes. »

Foucault (1976 : 110-111) cherche par ailleurs à dénoncer un modèle répressif du pouvoir par rapport à la sexualité. Ce modèle, qui relève du cadre juridique, propose un schéma oppositionnel où l'on retrouve des dominants et des dominés. Cela ne rend pas justice à la complexité du fonctionnement du pouvoir. Il veut par conséquent formuler une nouvelle « analytique du pouvoir » (Foucault, 1976 : 118-119). Il dépeint le pouvoir non pas comme quelque chose de concentré, d'unilatéral, de centralisé et qui va de haut en bas, mais plutôt comme quelque chose de diffus, de polymorphe, de multiple, en relation, instable et qui tire son origine dans les divers rapports entre les gens¹³. Il dénombre cinq propositions théoriques sur la notion de pouvoir¹⁴. La première veut que le pouvoir ne soit pas unique et ne peut être détenu par une personne, un organisme, une institution ou autre, car il prend forme dans de multiples relations d'inégalité (Foucault, 1976 : 123). La deuxième amène l'idée voulant que les relations de pouvoir soient intrinsèques, inhérentes à tous les types de rapports dans la société (Foucault, 1976 : 123-124). La troisième proposition théorique stipule que le pouvoir ne fonctionne pas dans un rapport de haut en bas, mais plutôt de bas en haut. Les rapports de pouvoir se déroulent dans les relations et ne sont pas imposés d'en haut (Foucault, 1976 : 124). La quatrième proposition indique que ces relations de pouvoir sont, pour reprendre ses mots (Foucault, 1976 : 124), « [...] à la fois intentionnelles et non subjectives » car il y a des buts et des fins à atteindre, sans que cela soit la conséquence de la volonté d'une personne ou d'une institution données (Foucault, 1976 : 125). Enfin, la dernière proposition mentionne que la résistance, voire la liberté, sont coextensives au pouvoir. En fait, on ne peut jamais s'affranchir totalement du pouvoir, s'en sortir et donc la résistance s'effectue de l'intérieur même de celui-ci (Foucault, 1976 : 125-126).

¹² À ce sujet, voir : Foucault (1994h : 232-233, 235, 239 ; 1997 : 21-22).

¹³ Cette définition s'inspire fortement de la sienne à l'endroit suivant : Foucault (1976 : 121-123).

¹⁴ Dans son livre « *Il faut défendre la société* » Foucault (1997 : 25-30) indique cinq « précautions de méthode » permettant de saisir ce que sont les relations de pouvoir et qui sont similaires à ces propositions.



Une telle description du pouvoir, c'est-à-dire des relations de pouvoir comme coextensives aux relations humaines et donc à la vie sociale¹⁵, mène à invalider l'idée d'une société post-pouvoir dans laquelle les relations de pouvoir seraient éliminées (Foucault, 1994h : 239), ce qui n'implique pas de se replier dans une attitude fataliste, déterministe ou réformiste¹⁶. Il faut plutôt être constamment en logique de résistance interne vis-à-vis les diverses formes que prend le pouvoir afin de les déjouer¹⁷. Voici ce qu'il dit (Foucault, 1994h : 239) :

Vivre en société, c'est, de toute façon, vivre de manière qu'il soit possible d'agir sur l'action les uns des autres. Une société "sans relations de pouvoir" ne peut être qu'une abstraction. [...] Car dire qu'il ne peut pas y avoir de société sans relation de pouvoir ne veut dire ni que celles qui sont données sont nécessaires, ni que de toute façon le pouvoir constitue au cœur des sociétés une fatalité incontournable ; mais que l'analyse, l'élaboration, la remise en question des relations de pouvoir, et de l'"agonisme" entre relations de pouvoir et intransitivité de la liberté, sont une tâche politique incessante ; et que c'est même cela la tâche politique inhérente à toute existence sociale¹⁸.

L'une des voies pour comprendre les relations de pouvoir est, selon lui, de chercher du côté du contre-pouvoir, c'est-à-dire des diverses stratégies qui sont mises en œuvre, par des personnes dans certaines conjonctures, afin de confronter ces relations et leur résister (Foucault, 1994h : 226). Comme le souligne Halperin (2000 : 33), Foucault favorise le passage d'une action politique fondée sur la libération à une autre fondée sur la résistance, pratique politique largement actualisée par les féministes postmodernes et queers (Hekman, 1990 ; Nicholson, 1990 ; St-Hilaire, 1999 ; Halperin, 2000 ; Dubois, 2002 ; Baril, 2005 ; 2007 ; 2009b [à paraître] ; Preciado, 2006), dont Judith Butler.

Butler (2005a : 42) endosse les perspectives foucaaldiennes sur les relations de pouvoir et cherche donc à définir cette notion de façon moins oppositionnelle et plus relationnelle que la définition traditionnellement admise par de nombreuses féministes¹⁹. Néanmoins, elle se distancie de lui en se servant de cette compréhension du pouvoir pour analyser les rapports entre hommes et femmes, travail

¹⁵ Il dit (Foucault, 1994e : 425) : « [...] [L]e pouvoir est coextensif au corps social [...] ».

¹⁶ Le rejet d'une certaine forme de révolution n'implique pas selon Foucault de se rabattre sur le réformisme qui ne fait que reconduire les formes de pouvoir (Foucault, 1994f : 547). Foucault utilise parfois l'expression « révolution », mais dans un sens différent de son sens classique. Il s'agit d'une révolution qui passe par de nombreux « points de résistance » pour défier les relations de pouvoir (Foucault, 1976 : 126-127).

¹⁷ À ce sujet, voir : Foucault (1976 : 125-127 ; 1994d : 407).

¹⁸ À la suite de cette affirmation, Foucault dénombre cinq éléments à observer pour faire une analyse judicieuse des relations de pouvoir. Il propose ainsi d'examiner les divers « systèmes des différenciations » qui produisent certaines différences au sein des relations de pouvoir, les objectifs ou les buts qui sont recherchés par certaines personnes ou groupes dans ces relations, les différentes « modalités instrumentales » du pouvoir, c'est-à-dire comment il s'exerce et se matérialise, les « formes d'institutionnalisation » ou, autrement dit, les lieux où s'ancrent les relations de pouvoir ainsi que les dispositifs et les systèmes et enfin les « degrés de rationalisation » par lesquels les relations de pouvoir s'élaborent (Foucault, 1994h : 239-240).

¹⁹ Cette conception du pouvoir est présente dans l'ensemble de son œuvre. Néanmoins, pour des citations intéressantes à ce sujet, voir : Butler (1991 : 88-90 ; 1993b : 22, 122-125 ; 1995b : 139 ; 2001 : 149 ; 2002 : 37-38 ; 2004 : 69-77, 129-130 ; 2005a : 42, 107-109 ; 2005b ; 2006 : 26-27, 41, 58-59). Vasterling (1999) dénombre chez Butler quatre caractéristiques du pouvoir. Je les présente ici en les reformulant à partir de l'extrait suivant : Vasterling (1999 : 29-30). Premièrement, il est discursif, c'est-à-dire qu'il se présente par, dans et à travers le langage. Deuxièmement, il est répétitif, c'est-à-dire qu'il se répète et se recite constamment pour s'autofonder. Troisièmement, il est productif, ce qui implique qu'il ne fait pas que réguler les sujets et les genres, mais les construit et les produit. Enfin, il est exclusif et propulse des sujets et des genres « non-conformes » en dehors du dicible et de l'intelligible, dans la marginalité. Les deux premières caractéristiques permettent de localiser le pouvoir et les deux autres montrent ses effets et ses conséquences.

critique omis par Foucault. Butler comprend ainsi le pouvoir non pas seulement dans son aspect répressif, coercitif, mais également productif et constitutif. Autrement dit, les sujets ne sont pas que contraints, réprimés ou régulés²⁰ à travers les relations de pouvoir, mais ces relations les façonnent en partie, les constituent dans ce qui les définit. Dans *Le pouvoir des mots. Politique du performatif* (Butler, 2004), elle développe une réflexion entourant les discours injurieux (racistes, homophobes, sexistes...) et les différentes manières de les contrer. Le pouvoir de ces discours injurieux a ainsi non seulement pour fonction de réguler certains comportements des personnes auxquelles ils s'adressent, mais les produisent comme sujets à la marge des matrices d'intelligibilité dominantes, les reléguant ainsi au statut de moins qu'humains, de sous-humains (Butler, 2006). Néanmoins, ces discours ne sont pas figés et peuvent faire l'objet d'une réappropriation subversive et d'une resignification afin de déjouer leurs sens initiaux, puisqu'ils s'inscrivent dans le cadre d'une relation dont on ne connaît ni les objectifs, ni les aboutissants. Les termes utilisés sont définis en fonction de leur contexte d'énonciation et deux contextes différents peuvent donner naissance à deux significations divergentes du même terme, l'expression queer étant un bon exemple (insulte et affirmation identitaire positive)²¹. Désigner un terme essentiellement, c'est-à-dire indépendamment de son contexte d'utilisation, comme étant négatif, péjoratif ou injurieux revient, selon Butler, à figer ce même terme et à anéantir la possibilité de le resignifier positivement²². Par le fait même, cela dépossède les sujets de leur agentivité²³ à pouvoir détourner ce terme, car c'est justement dans la répétition du langage, une répétition différente et subversive, que se trouve cette capacité d'agir (Butler, 1995b : 135 ; 2004). Butler (1993 ; 2004 ; 2005a ; 2005b ; 2006) souscrit donc à l'idée foucauldienne selon laquelle c'est de l'intérieur même des relations de pouvoir, qui se manifestent notamment à travers le langage, que naît la possibilité de résistance des individus, donc leur agentivité²⁴. L'aspect productif et constitutif du pouvoir n'est donc pas seulement négatif, il est à la source même d'une certaine capacité d'action des personnes, notamment celle de faire dérailler à travers des répétitions infidèles les discours injurieux de leurs sens originaux (Butler, 2004 ; 2005a : 135-141). Elle mentionne (Butler, 2005b : 47) : « Ici comme ailleurs, j'ai essayé de comprendre ce que pourrait être la capacité d'agir en politique dans la mesure où elle ne peut être isolée de la dynamique du pouvoir qui la

²⁰ Le verbe « réguler » est employé ici mais il importe de souligner que Butler ne confond pas pouvoir et régulation. Tout comme le pouvoir, la régulation se comprend à deux niveaux : une régulation plus officielle/institutionnelle, qui cherche à conformer les sujets à certaines normes à travers des processus de normalisation, et une régulation plus productive, qui façonne et constitue les sujets à travers des processus d'incorporation et d'assujettissement de ces normes. Le rapport des normes vis-à-vis de la régulation, qui peut se comprendre comme une des modalités que peuvent emprunter les multiples opérations du pouvoir, est également double. D'une part, les normes informent et régissent la régulation, c'est-à-dire que la régulation se structure à travers elles et, d'autre part, la régulation à son tour instaure de nouvelles normes et/ou peut se voir transformer à partir de critiques envers ces normes qui émergent de groupes marginalisés. Il est impossible d'approfondir ici davantage cet aspect complexe de la pensée de Butler. Pour davantage d'informations à ce sujet, voir le chapitre « Régulations du genre » de Butler (2006 : 57-73) dont cette note est fortement inspirée sur le plan du vocabulaire employé par Butler. Je souhaite par ailleurs remercier Isabelle Perreault et Mélina Bernier pour les échanges que j'ai eus avec elles et qui ont nourri mes réflexions à ce niveau.

²¹ À ce sujet, voir : Butler (1993b : 223-230 ; 2004 : 39, 244 ; 2005a : 135-136), Baril (2007 : 76).

²² À ce sujet, voir : Butler (2004 : 22-24, 37-38, 142, 248-249 ; 2005a : 135-141 ; 2006 : 207).

²³ À ce sujet, voir : Butler (1993b : 6-7, 124 ; 1995a : 46-49 ; 1995b : 134-137 ; 2004 ; 2005a : 104-106, 124 ; 2005b : 267-276 ; 2006 : 15), Vasterling (1999 : 27-30), Webster (2000 : 8-12), Salih (2002 : 99-117), Ambroise (2003 : 108-109), Jami (2003 : 126), Fassin et Feher (2003 : 50), Vidal (2006 : 231).

²⁴ Voir aussi précisément : Butler (2004 : 36, 77).



forge. Le caractère itératif de la performativité se trouve au cœur d'une théorie de la capacité d'agir où le pouvoir est indéniablement l'une de ses conditions de possibilité²⁵. » De même, Butler est en mesure, suivant Foucault (1976 : 135), de reconnaître qu'il existe des « effets globaux » du pouvoir, mais elle ne croit pas, tout comme lui, qu'il s'agisse d'une situation systémique généralisée, fixe et stable, d'où la possibilité de réagir à ces effets pour les diverses personnes qui les vivent. Pour elle, la lutte contre les relations de pouvoir s'inscrit toujours déjà dans les limites mêmes de ces relations et il n'existe pas un lieu unique pour le faire, mais plutôt une multitude de sites de résistance. (Butler, 2005a : 38)

Conséquemment, Butler, contrairement aux féministes matérialistes et plus généralement celles dites de la deuxième vague, ne souhaite pas s'affranchir du pouvoir et ne vise pas une société postpouvoir, postgenrée et postsexuée, puisqu'elle pense qu'il s'agit là d'une utopie²⁶. Cela la conduit à délaisser les idéologies de type révolutionnaire et à avancer l'idée d'une politique de déstabilisation et de subversion des multiples relations de pouvoir qui s'exercent simultanément. Elle mentionne (Butler, 2005b : 106) :

Si la sexualité est culturellement construite dans des rapports de pouvoir existants, alors postuler une sexualité normative qui se situe « avant », « en dehors » ou « au-delà » du pouvoir est une impossibilité culturelle et un rêve politiquement irréalisable, un rêve qui fait reporter au lendemain ce que l'on peut faire concrètement aujourd'hui, c'est-à-dire repenser les possibilités subversives de la sexualité et l'identité en fonction du pouvoir lui-même. Pour mener à bien cette tâche critique, il faut bien sûr admettre qu'agir dans le cadre de la matrice du pouvoir ne revient pas à reproduire sans aucun esprit critique des rapports de domination. Ce qui permet de répéter la loi sans la consolider, mais pour mieux la déstabiliser²⁷.

Par ailleurs, les critiques (Hartsock, 1990 ; Jackson, 1999 ; MacKinnon, 2001 ; Nussbaum, 2003) adressées à Foucault et à Butler concernent souvent leur incapacité à reconnaître les grandes formes de domination, ce qui paralyserait l'action politique, car pour lutter contre elles, il faut d'abord les voir et les nommer. Cependant, Foucault reconnaît que même si le pouvoir circule constamment dans les relations, il n'est pas toujours partagé de façon égalitaire ou symétrique et n'a pas les mêmes effets pour toutes les personnes²⁸. La même réflexion s'applique pour Butler : ce n'est pas parce qu'elle affirme que

²⁵ Voir aussi : Butler (2004 : 218). Butler utilise ici l'expression « performativité ». Une parole est performative, selon Austin, lorsqu'elle réalise, à l'instant même de sa prononciation, ce qu'elle énonce. Un exemple d'énoncé performatif popularisé par Austin et repris par Butler est la parole d'un prêtre qui affirme : « Je vous déclare mari et femme. » Prononcé dans un certain contexte de « réussite » (autorité du prêtre), l'énoncé performatif fait apparaître cette réalité en la disant. Butler (2005a : 17) définit ainsi la performativité : « J'essaie donc de penser la performativité comme *cette dimension du discours qui a la capacité de produire ce qu'il nomme*. » Voir aussi le texte d'Ambroise (2003) qui fait une synthèse des thèses d'Austin dont cette note est inspirée. À l'instar d'Austin, Butler définit le genre comme performatif. Il s'agit de sa contribution la plus importante. Cela signifie que le genre est un énoncé sans substrat métaphysique et ontologique qui, par son énonciation et sa répétition, réalise ce qu'il dit, soit un genre féminin ou masculin. Ainsi, l'humain ne naît pas avec un genre fixe et naturel, mais ce genre se réalise jour après jour à travers les normes et les contraintes, et c'est de cette répétition qu'il tire son apparente stabilité, cohérence et naturalité qui sert ainsi de base au cadre hétéronormatif et hétérosexiste (Butler, 2005b : 265-266).

²⁶ Cette utopie constitue l'un des moteurs d'action notamment des féministes matérialistes (Mathieu, 1989 ; Jackson, 1996 ; 1999 ; Delphy, 1998 ; 2001 ; Wittig, 2001). À la suite de ces féministes, Butler croit que les catégories de sexe et de genre ont été créées à travers des systèmes de domination. Ces catégories ne doivent donc pas être prises pour acquies et acceptées de façon acritique, mais elle ne pense pas non plus qu'il soit possible de les éliminer, d'où l'importance de les resignifier.

²⁷ Voir aussi p. 242 et Butler (2005a : 107, 109).

²⁸ Foucault mentionne notamment les rapports hommes/femmes. Pour plus de détails, voir : Foucault (1976 : 136, 168 concernant l'asymétrie et les effets différents ; 1994d : 406-407 ; 1994f : 545 ; 1994h : 226-227).

le pouvoir est décentré et mouvant qu'elle n'est pas capable de reconnaître les différentes inégalités sociales et les plus grands ensembles de pouvoir qui se forment à partir des divers rapports de force dans les sociétés et qui donnent ainsi naissance à des discours sexistes, racistes, homophobes, transphobes, etc. Butler refuse cependant de concevoir un seul lieu du pouvoir, comme le système patriarcal²⁹. Une telle conception risquerait de produire certaines hiérarchies dans les formes de domination subies par différents groupes, de même que dans les luttes à mener. À ce propos, elle mentionne (Butler, 2005b : 79) :

Tenter d'identifier l'ennemi comme s'il se présentait sous une forme unique n'aboutit qu'à inverser l'argument et à imiter, sans aucun esprit critique, la stratégie de l'opresseur au lieu de proposer autre chose. Si la tactique fonctionne dans des communautés aussi bien féministes qu'antiféministes, c'est que le geste colonisateur n'est ni essentiellement ni irrémédiablement masculiniste. Pareille tactique peut fonctionner pour installer d'autres rapports de subordination selon la race, la classe et l'hétérosexisme, pour n'en citer que quelques-uns.

Il est donc vrai de dire que sa conception du pouvoir annihile l'action politique, mais il s'agit d'une forme spécifique d'action politique élaborée dans un cadre épistémologique et philosophique différent, de type révolutionnaire où la libération du pouvoir est totale, forme à laquelle Butler (2005a : 107-109) n'adhère pas. Dans une telle perspective, d'autres stratégies politiques sont privilégiées, stratégies qui seront analysées ultérieurement.

Les notions de normes, de sujet et de catégories identitaires

Butler (2004 : 221-222) conceptualise les normes à partir de leur double rôle : régulation et production des sujets. Ce double statut des normes découle de sa conception du pouvoir, puisqu'elles sont intimement imbriquées aux diverses relations de pouvoir. En effet, si le pouvoir selon Foucault a pour effet d'influencer les actions des personnes, de les inciter à agir d'une manière ou d'une autre, c'est qu'il sous-tend, implicitement ou explicitement, certains cadres normatifs. Autrement dit, dans son aspect prescriptif, le pouvoir indique la voie à suivre, l'action à entreprendre, la règle à respecter. Dans l'œuvre butlérienne, les normes représentent ainsi à la fois une des facettes à partir de laquelle le pouvoir émerge, de même qu'un de ses effets qui se matérialise dans les sujets, dans leur corporéité et leur subjectivité. La réflexivité, le « je » pensant, de même que le corps (sexué) sont ainsi structurés, lus et conceptualisés à travers les normes (Butler, 1993b : 22). Le sujet, de même que sa capacité d'action, ainsi produits et constitués par les normes, ne peuvent toutefois être réduits à l'effet de ces normes et du

²⁹

À ce sujet, voir : Butler (1991 ; 2005b : 63, 79-80, 113-114 ; 2006 : 21, 240-242). Si Butler adresse plusieurs critiques à la notion de « patriarcat », elle n'en demeure pas moins attachée à celle de « genre ». Elle conçoit le genre comme une norme. Un peu à la manière de Gail Rubin (1999) qui proposait de remplacer la notion de « patriarcat » par celle de « système sexe/genre », Butler insiste sur le fait que le genre comme dispositif, mécanisme et norme doit être théorisé de façon indépendante des « conceptions normatives » ou « expressions normatives » (Butler, 2006 : 58) qui lui sont actuellement associées, à savoir la masculinité et la féminité, afin d'ouvrir ce dispositif à diverses potentialités. Le dispositif du genre peut à la fois être le lieu d'un renforcement de certaines « expressions normatives », dont le système binaire masculin/féminin, mais aussi le lieu de subversion de ces mêmes cadres normatifs (Butler, 2006 : 58-60).



pouvoir (Butler, 2002 : 41 ; 2004 : 77)³⁰. Bien que certaines de ces normes soient parfois naturalisées au point de constituer à première vue des ontologies du sujet (ce qu'il est), Butler montre qu'il ne s'agit que d'une illusion basée sur la performativité et une incorporation fidèle de ces dernières : ces normes ne constituent donc pas des traits de caractère essentiels et fixes des sujets car elles peuvent être détournées (Butler, 2005a : 106). C'est d'ailleurs dans cette perspective que Butler définit à la fois le sexe et le genre comme des normes (Butler, 1993b ; 2005b ; 2006) qui structurent les sujets qui les répètent à travers des actes de langage performatifs. Ces normes doivent toutefois être soumises à un examen critique³¹ et redéployées dans de multiples significations qui déjouent leurs sens initiaux³². Cet examen critique permettant un déplacement des normes sexuées et genrées peut se réaliser à travers l'itérabilité³³ dans le langage, notamment dans la pratique de resignification, mais également à travers une incorporation infidèle qui en serait faite (Butler, 2006 : 43, 49). C'est le cas notamment des personnes marginalisées sexuellement qui théorisent et militent activement pour faire reconnaître leur identité. Ces personnes incorporent certaines normes en vigueur, mais les redéploient tout à la fois en montrant les limites de ces dernières. Cette agentivité du sujet vis-à-vis des normes qu'il peut déplacer n'est toutefois pas située en dehors des cadres normatifs en vigueur. Les normes ne sont pas à l'extérieur de nous et les critiques que nous en faisons sont toujours circonscrites par celles-ci. À ce propos, Butler (2005a : 124) écrit :

[...] [E]n fait la performance représente une part essentielle de la performativité, mais il y a autre chose : la performance du genre est aussi contrainte par des normes que je ne choisis pas. J'œuvre à l'intérieur des normes qui me constituent. Ces normes sont les conditions de ma puissance d'agir, mais elles la limitent aussi ; elles sont à la fois sa limite et sa condition. Ce que je peux faire est, dans une certaine mesure, conditionné par les possibilités offertes par la culture, par les autres pratiques et par ce que ces dernières légitiment³⁴.

En ce sens, le sujet entretient une certaine relation de dépendance par rapport aux normes : non seulement est-il construit par ces dernières, mais l'analyse critique qu'il doit en faire, afin de les rendre moins rigides, moins coercitives, etc., s'effectue à travers des actions, des conceptualisations et

³⁰ Au sujet des passages intéressants quant aux normes et à la construction du sujet, voir Butler (2005a : 15, 20, 40-41, 90-91, 118-121). De plus, tout comme c'était le cas pour le pouvoir et pour le langage, le fait d'être constitué comme sujet à travers les normes n'implique pas une négation de la puissance d'agir, mais plutôt une base à partir de laquelle celle-ci peut se déployer. À ce sujet, voir : St-Hilaire (1999), Vasterling (1999), Barvosa-Carter (2001), Salih (2002), Butler (2005a : 124). Cette conception des normes chez Butler traverse l'ensemble de son œuvre. Néanmoins, pour des citations pertinentes à ce propos, voir notamment : Butler (1993b : 15, 22 ; 2000 : 26, 29-32 ; 2002 : 59 ; 2005a : 118-121 ; 2006 : 13-29, 42-48, 57-59, 64-76, 87-92, 235-236, 246-247, 251-254), Jami (2003 : 125-126).

³¹ Cet examen critique, bien qu'il puisse se situer dans le discours d'un sujet, doit être une entreprise collective selon Butler (1993b : 4 ; 2005a : 20, 35 ; 2006 : 15, 19, 50, 54, 245). Elle écrit (Butler, 2006 : 15) : « La relation critique dépend de surcroît d'une capacité, nécessairement collective, à élaborer une version alternative, minoritaire, d'idéaux ou de normes qui nous soutiennent et nous permettent d'agir. »

³² Au sujet des notions de sexe et de genre chez Butler, voir : Baril (2005 ; 2007).

³³ La notion d'itérabilité est héritée de Derrida. Selon Butler, le genre tire son pouvoir et sa force de son itérabilité et de son caractère répétitif. L'itérabilité permet d'expliquer la si grande « réussite », malgré ses failles, de la performativité du genre qui tire son pouvoir de son autofondation et de sa répétition continue. À ce sujet, voir : Butler (1993b : 12-15, 95 ; 1995b : 134-135 ; 2001 : 150-151 ; 2004), Ambroise (2003).

³⁴ À ce sujet, voir aussi : Butler (2002 : 42-43 ; Butler, 2005a : 40).

un langage qui sont eux-mêmes régis par ces cadres normatifs³⁵. Ultimement, ces normes constituent ce que Butler (2006) nomme la sphère du « vivable ». Elles représentent en quelque sorte une grille de lecture du réel et structurent le règne de l'intelligible, c'est-à-dire ce qui fait ou peut faire sens pour la majorité dominante. En effet, au-delà de l'aspect régulateur des normes, qui dictent la « bonne vie », l'aspect productif de ces dernières façonne le sujet et, par voie de conséquence, le non sujet. Dans la philosophie butlérienne, la position centrale se construit toujours par rapport à l'exclusion d'autres positions : ce qu'est l'humain se définit à travers les frontières du sous-humain, du moins qu'humain et du non humain³⁶. À partir des normes en vigueur, certaines personnes sont reconnues et approuvées dans leur sexe, leur genre, leur orientation sexuelle, leur « race » (et la liste pourrait s'allonger) tant au niveau social, culturel, politique que juridique, alors que d'autres ne le sont pas. Ainsi, en plus de vivre certaines formes de rejets, de violences et de marginalisations, ces personnes, pour qui la reconnaissance n'est pas possible ou complète, sont déshumanisées (Butler, 2006 : 39) : leur vie et leur identité, en fonction des cadres normatifs valorisés, valent moins que celles des autres qui adhèrent aux normes. De même, si les normes représentent le champ du dicible, du compréhensible, de l'intelligible, du réel, à travers leur aspect productif de certaines ontologies, dévier des normes implique une inintelligibilité et une irréalité, d'où la non reconnaissance par les autres ou par les institutions et le caractère non « vivable » de ces vies³⁷. Butler (2006 : 235) écrit :

[...] si nous avons besoin de normes pour vivre, pour vivre bien et pour savoir dans quel sens le monde social doit être transformé, nous sommes aussi contraints par des normes qui parfois nous font violence et auxquelles nous devons, pour des raisons de justice sociale, nous opposer. [...] Considérez toutefois que la normativité a cette double signification. D'un côté, elle se réfère aux objectifs et aux aspirations qui nous guident, aux préceptes par lesquels nous sommes obligés d'agir ou de nous parler, aux présuppositions communément acceptées qui nous orientent et qui donnent une direction à nos actions. De l'autre, la normativité se réfère aux processus de normalisation, à la façon dont certaines normes, certaines idées ou certains idéaux dominant la vie faite corps, fournissant des critères coercitifs quant à ce que sont les « hommes » et les « femmes » normaux. Nous voyons également que les normes sont ce qui gouverne la vie « intelligible », les « hommes » et les « femmes » réels. Et que lorsque nous défions ces normes, il n'est pas certain que nous soyons encore en vie ou que nous méritions de l'être, que nos vies aient de la valeur ou qu'on puisse leur en accorder, que nos genres soient réels ou qu'on puisse les considérer comme tels³⁸.

Il importe toutefois de rappeler que, tout comme c'était le cas pour la notion de pouvoir, Butler ne conceptualise pas les normes comme étant totalement déterminantes pour le sujet : « Les normes n'exercent pas un contrôle final ou fataliste, du moins pas toujours » (Butler, 2006 : 28). Les normes le régulent, le structurent, mais ne le dépossèdent pas d'une capacité critique par rapport à celles-ci, bien que cette capacité soit circonscrite par les cadres normatifs. Ces normes, qui fluctuent selon les contextes, sont justement appelées à être contestées et modifiées par les sujets qui les incorporent de

³⁵ À ce sujet, voir : Butler (2002 ; 2006 : 14-15, 235-236).

³⁶ À ce sujet, voir : Butler (2006 : 13-29, 46-47, 59, 75-76).

³⁷ À ce sujet, voir : Butler (2006 : 44-45, 247).

³⁸ Pour d'autres passages concernant la vie vivable et les frontières humain/inhumain, voir : Butler (2005a : 91-92, 147-148 ; 2005b : 43 ; 2006 : 13-14, 20-21, 25-27, 31-31, 38-39, 44-46, 50-51, 75-76, 247-254).



façon non orthodoxe³⁹. La norme n'existe pas en elle-même, n'a pas de vie propre mis à part celle qui lui est conférée à travers sa répétition performative et sa réactualisation incessante ; dès lors qu'elle cesse d'être invoquée et incorporée, elle perd de son potentiel régulateur et productif. Butler (2006 : 65) affirme : « En fait, la norme ne persiste en tant que norme que dans la mesure où elle est actualisée dans la pratique sociale, réidéalisée et réinstituée dans et au travers des rituels sociaux quotidiens de la vie corporelle. La norme n'a pas de statut ontologique indépendant [...] ». Évidemment, la critique des normes s'effectue toujours à partir d'autres normes. Le cadre normatif présent dans l'œuvre de Butler est d'élargir au maximum les normes afin que des vies actuellement (ou dans le futur) dévaluées, discréditées et donc invivables puissent devenir vivables. Butler (2006 : 20-21) mentionne qu'il importe « [...] de distinguer entre les normes et les conventions qui permettent aux gens de respirer, désirer, aimer et vivre, et les normes et les conventions qui restreignent ou minent les conditions de la vie elle-même⁴⁰ ».

À la lumière de ces analyses sur le pouvoir et sur les normes, il apparaît clairement que chez Butler, le sujet n'existe pas a priori, mais est plutôt construit à travers ces régimes de pouvoir et normatifs. Butler rejette une conception pure, souveraine et humaniste du sujet⁴¹. En revanche, elle ne plaide pas non plus en faveur d'un fatalisme et d'un déterminisme complets du sujet, annonçant sa mort (Butler, 2002 : 43). Cette conception du sujet ne représente pas une négation de celui-ci : « Réfuter l'antériorité du sujet ne signifie pas dénier le sujet. » (Butler, 2001 : 158). Elle ajoute : « Cette affirmation ne tend pas à suggérer que le pouvoir agit sans le sujet. Au contraire, pour que le pouvoir agisse, il *doit* avoir un sujet, mais cette nécessité ne transforme pas le sujet en origine du pouvoir. » (Butler, 2002 : 291) Ainsi, Butler pense le sujet non pas comme le maître absolu de ses actions, mais bien comme le produit et l'effet jamais finis de ses gestes, sans toutefois être réduit à ces éléments (Butler, 1993b ; 2005a ; 2005b ; 2006)⁴². Le sujet est ainsi constitué par ses actions, qui à la fois le construisent et le dépassent, puisqu'elles prennent appui dans diverses relations de pouvoir. Le sujet est donc construit à travers le pouvoir : « Le pouvoir non seulement *agit sur* un sujet, mais, au sens transitif, *promulgue* le sujet à être. En tant que condition, le pouvoir précède le sujet. [...] Le pouvoir agit sur le sujet de deux manières au moins : d'abord, en tant que ce qui rend le sujet possible, sa condition de possibilité et sa circonstance formatrice, ensuite, en tant que ce qui est pris et réitéré dans l'acte "propre" du sujet » (Butler, 2002 : 37-38). C'est dans un même ordre d'idées que Butler énonce la construction du sujet et de son genre dans, par et à travers le langage. Selon elle, le sujet ne se sert pas du langage comme outil

³⁹ À ce sujet, voir : Butler (2006 : 42, 235-236).

⁴⁰ Voir aussi à ce sujet : Butler (2006 : 16, 45-46).

⁴¹ À ce sujet, voir : Butler (2004 : 41-42, 56, 218 ; 2005a : 103-104 ; 2006 : 25-26).

⁴² Butler écrit (2005b : 267-268) : « Pour ma part, je soutiens que nous n'avons pas besoin d'un-e "acteur ou actrice caché-e derrière l'acte", puisque celui/celle-là se construit de toutes sortes de manières dans et par l'acte. » Cette remise en question de l'« acteur/actrice », du « je » et de l'« auteur/auteure » est aussi illustrée dans ces passages : Butler (1995b : 135 ; 2001 : 158 ; 2006 : 13, 15, 58). C'est en fonction de cette conception du sujet que Butler insiste sur la distinction entre performance et performativité. Alors que le premier terme renvoie à une action effectuée par un sujet, le second réfère à une réalité qui advient à l'intérieur d'un processus d'itérabilité des normes. Cette répétition, comme le spécifie Butler, n'est pas effectuée par un sujet, mais constitue et produit le sujet. À ce propos, voir : Butler (1993b : 95, 234), Salih (2002 : 10-11, 45 et 65).

pour symboliser une réalité donnée, mais cette réalité et le sujet lui-même sont constitués par le langage, c'est-à-dire qu'ils ne sont appréhendés et interpellés qu'à travers le langage⁴³. Néanmoins, le fait que le sujet soit produit dans le langage n'implique pas pour autant une idéologie fataliste et une surdétermination de celui-ci. Elle écrit : « Lorsqu'on dit du sujet qu'il est constitué, cela veut simplement dire que le sujet est une conséquence des discours suivant des règles et gouvernant l'invocation intelligible de l'identité. Le sujet n'est pas *déterminé* par les règles qui le créent, parce que la signification n'est *pas un acte fondateur, mais un processus régulé de répétition*. [...] [I]l faut donc voir dans la « capacité d'agir » la possibilité d'une variation sur cette répétition » (Butler, 2005b : 271). En fait, le langage est le lieu même d'une répétition, d'une citation constante et conséquemment, cela ouvre la porte à l'agentivité du sujet à travers le redéploiement, la resignification et la répétition subversive⁴⁴. Il y a donc une production du sujet à travers la performativité à l'œuvre dans les différents discours traversés par les relations de pouvoir et recités par le sujet parlant, mais également à travers les normes incorporées par le sujet agissant (Butler, 2005b : 17). Comme cela a été abordé plus tôt, les normes constituent une grille de lecture du réel et du caractère intelligible des actes, des identités, des personnes, etc. Il est donc possible de dire que, dans une perspective butlérienne, se conformer aux normes donne un certain accès à une forme d'humanité, alors que les défier propulse dans un cadre inintelligible et donc inhumain : « Sortir du domaine du dicible, c'est mettre en danger son statut de sujet. Incarner les normes qui gouvernent le dicible, c'est parachever son statut de sujet du discours. » (Butler, 2004 : 210). Ces normes, qui dictent ce que peut être ou devenir le sujet, sont enfin à l'origine des catégories identitaires revendiquées par plusieurs groupes.

Selon Butler, les politiques de type identitaire, qui se basent sur l'identité particulière d'un regroupement de personnes, donc sur des catégories identitaires, comportent à la fois des avantages et des inconvénients. D'un côté, elles fournissent une plate-forme unifiée pour des groupes afin de revendiquer leurs droits, en leur donnant une stabilité. En effet, les catégories identitaires sont nécessaires sur le plan politique pour mener diverses luttes de libération pour des communautés spécifiques, d'autant plus que ces catégories construisent les sujets (Butler, 2002 ; 2005a ; 2006). D'un autre côté, ce genre de politiques tend à homogénéiser les groupes donnés, à gommer les différences entre les personnes qui les composent et à taire les discussions et les conflits inhérents à tout regroupement. Les catégories utilisées sont souvent imposées par le cadre dominant de façon assez contraignante, voire violente et finissent par produire de l'uniformisation à travers la normalisation ou simplement de l'exclusion. À ce sujet, elle stipule (Butler, 2005b: 49-50) :

Même si je pense que faire reconnaître son statut de minorité sexuelle est une tâche difficile dans le cadre légal, politique et linguistique des discours dominants, je continue à penser que cette reconnaissance est

⁴³ À ce sujet, voir : Butler (1993b : 225 ; 2004 : 60 ; 2005b : 269-272), Salih (2002 : 19-41 et 99-117).

⁴⁴ À ce sujet, voir : Butler (1993b ; 1995a : 46-49 ; 1995b : 134-137 ; 2002 ; 2004 ; 2005a ; 2005b ; 2006), Vasterling (1999 : 27-28), Salih (2002 : 99-117).



une nécessité vitale. Mobiliser des catégories identitaires à des fins de politisation, c'est toujours courir le risque imminent de voir l'identité devenir l'instrument du pouvoir auquel on s'oppose. Ce n'est pas une raison pour ne pas utiliser, ou être utilisé-e par, l'identité. Il n'y a pas de position politique qui soit pure de tout pouvoir, et c'est peut-être cette impureté qui fait que la capacité d'agir est, en puissance, une interruption ou un renversement des régimes régulateurs.

C'est donc ces aspects plus négatifs qui incitent Butler à critiquer ce type de politique, à souligner ses limites et ses effets pervers (exclusion, condamnation au silence, uniformisation)⁴⁵. Néanmoins, la critique des catégories et des politiques identitaires, de même que leur constante contestation, n'impliquent pas leur répudiation⁴⁶. Au sujet de l'inadéquation entre critique et réfutation, Butler (2004 : 251) dit :

Mettre un terme en question — comme par exemple le terme de « sujet », ou d'« universalité », — c'est se demander comment il joue, de quels investissements il fait l'objet, quels buts il accomplit, quels changements il subit. Le fait qu'un terme change au cours de sa vie n'interdit pas qu'on puisse l'utiliser. Lorsqu'un terme est mis en question, cela signifie-t-il qu'il ne peut plus être utilisé, et ne pouvons-nous utiliser que les termes que nous maîtrisons déjà ? Pourquoi considère-t-on que le fait de poser une question à propos d'un terme équivaut à prohiber son usage ?

Il suffit plutôt de faire une utilisation critique et prudente de ces catégories et de ces politiques, en les laissant ouvertes aux changements, aux redéfinitions, à l'inclusion de nouvelles ou de nouveaux membres, etc.⁴⁷. La position de Butler quant aux politiques identitaires l'amène à formuler une politique féministe différente, en deux volets, afin de faire véritablement émerger une force politique démocratique radicale.

La philosophie politique butlérienne

Le premier volet politique : la lutte identitaire

Lorsque Butler parle de « troubler » ou de multiplier les genres, les sexes, les identités et les orientations sexuelles, elle postule deux éléments. D'une part, ces réalités sont déjà existantes, mais tardent à être reconnues au niveau juridique, culturel, politique, social et même ontologique, puisque les systèmes dominants, dans leur naturalisation de certaines formes d'identités binaires, ont fabriqué des présupposés ontologiques qui excluent certaines de ces modalités de sexe/genre/identités ou orientations sexuelles, les reléguant ainsi au statut de non être, non humain (Butler, 2006). Il faut ainsi travailler à leur reconnaissance. D'autre part, Butler ne cherche pas à établir, à travers ce brouillage et cette multiplication, de nouvelles normes genrées, sexuées, sexuelles, etc. Comme elle le spécifie, son cadre normatif est d'ouvrir des possibilités non déterminées et non définies à l'avance afin que toutes et

⁴⁵ À ce sujet, voir : Butler (1995a : 49 ; 2001 ; 2002 : 221-222 ; 2003 : 76 ; 2005b), Brossard (2005 : 89-90).

⁴⁶ À ce sujet, voir : Butler (1993b : 227-228 ; 2004).

⁴⁷ À ce sujet, voir : Butler (2001 : 143-144, 147 ; 2006 : 52-53).

tous puissent accéder à ce statut d'humain et soient reconnus pleinement⁴⁸. Ce cadre normatif guide aussi sa philosophie politique composée de deux volets⁴⁹. Il faut préciser que ces volets ne sont pas exclusifs, de même qu'ils ne s'agencent pas selon une logique linéaire (qui impliquerait de réaliser le premier volet pour parvenir au second). Plutôt, ces deux volets se côtoient et constituent les deux faces (nécessaires) d'une même médaille. Le premier volet de sa philosophie politique consiste à utiliser les catégories identitaires à travers des politiques identitaires afin de revendiquer certains droits pour les groupes : droit à la reconnaissance juridique, sociale, politique, droits spécifiques liés à ces identités et aux modalités qui les accompagnent, etc. Comme le souligne Butler, les politiques identitaires constituent une nécessité que nous ne pouvons éviter, malgré les risques inhérents à un tel type de politique⁵⁰. Ce premier volet est dicté par des impératifs, dans certains cas de survie (Butler, 2006 : 248) : avoir accès à certaines ressources matérielles, être protégé-e de certaines formes de violences et de discriminations, etc., et dans d'autres, par un besoin de reconnaissance. Comment effectivement lutter contre des injustices et l'obtention de certains droits spécifiques sans avoir recours à une identité ? Butler n'a aucun doute à ce propos : nous ne pouvons faire l'économie, collectivement, des politiques identitaires, mais il s'agit plutôt, selon ses propres termes, d'une « exigence politique » (Butler, 2001 : 151-152). Elle écrit (Butler, 2003 : 176) :

[...] [L]a plupart du temps, quand nous entendons parler de « droits », nous les comprenons comme le fait d'individus. Lorsque nous plaidons pour la protection contre la discrimination, nous le faisons au nom d'un groupe ou d'une classe. Et dans ce langage et ce contexte-là, nous avons à nous présenter comme des êtres finis distincts, reconnaissables, circonscrits, des sujets avant la loi, comme une communauté définie par quelques traits communs. Il est clair que nous devons être capables de parler ce langage pour affirmer des droits et consolider des acquis. Mais peut-être nous trompons-nous si nous tenons les définitions de qui nous sommes, légalement, pour d'exactes descriptions de ce que nous sommes.

Cependant, elle questionne les effets pervers du recours à ces politiques : quelles personnes sont incluses et quelles sont celles qui sont exclues de ces catégories identitaires qui fondent ces politiques ? Dans quelle mesure ce type de catégories n'implique pas nécessairement des formes d'exclusions et des marges à partir desquelles l'identité centrale revendiquée se constitue ? Butler pose ainsi le premier volet de sa philosophie politique comme condition nécessaire mais non suffisante à l'obtention d'une véritable justice sociale : se limiter à ce premier volet, en faire le centre d'une philosophie politique serait une erreur stratégique, d'où l'importance du second volet.

⁴⁸ À ce sujet, voir : Butler (2006 : 13, 16, 45-46).

⁴⁹ Merci à Janik Bastien Charlebois pour nos discussions à ce sujet qui ont alimenté ma réflexion.

⁵⁰ À ce sujet, voir : Butler (1993 : 227-228 ; 1995a : 48-50 ; 2001 : 151-152 ; 2003 : 76-77 ; 2005a : 112-113, 129 ; 2006 : 44, 52-53), Jami (2003 : 124, 128).



Le deuxième volet politique : la critique généalogique

Ce deuxième volet propose une « généalogie » des catégories identitaires (Butler, 2005b : 66) dans le sens où l'entend Foucault⁵¹. Définissons d'abord la généalogie foucauldienne. À l'instar de Nietzsche, Foucault cherche à faire une généalogie des relations de pouvoir, qui consiste en une étude historique rigoureuse et critique de certains systèmes et unités conceptuelles. Voici ce qu'il dit à ce sujet (Foucault, 1994a : 136-137) : « La généalogie exige donc la minutie du savoir, un grand nombre de matériaux entassés, de la patience. [...] La généalogie ne s'oppose pas à l'histoire comme la vue altière et profonde du philosophe au regard de taupe du savant ; elle s'oppose au contraire au déploiement métahistorique des significations idéales et des indéfinies téléologies. Elle s'oppose à la recherche de l'« origine » ». Il ajoute (Foucault, 1994c : 167) : « [...] la généalogie, [c'est] la tactique qui fait jouer à partir des discursivités locales ainsi décrites les savoirs désassujettis qui s'en dégagent⁵² ». Foucault fait ici intervenir la notion de « savoirs désassujettis » par opposition à la notion de « savoirs assujettis ». À propos de ces savoirs, il mentionne (Foucault, 1994c : 164) : « Par « savoirs assujettis » j'entends également toute une série de savoirs qui se trouvaient être disqualifiés comme savoirs non conceptuels, comme savoirs insuffisamment élaborés, savoirs naïfs, savoirs hiérarchiquement inférieurs, savoirs au-dessous du niveau de la connaissance ou de la scientificité requise ». La généalogie a donc pour fonction, entre autres choses, de laisser libre cours à ces savoirs gommés, ignorés, autrefois inintelligibles. Butler, constatant que les catégories identitaires qui servent de fondements aux politiques identitaires sont construites à travers les relations de pouvoir et à travers différents savoirs, dont certains sont dominants et d'autres marginaux, souhaite entreprendre une analyse généalogique de ces catégories. Elle veut retracer leur formation dans l'histoire, leur naturalisation par les systèmes dominants, les postulats ontologiques qu'elles sous-tendent et les implications positives et négatives qu'elles peuvent avoir sur les sujets. Elle écrit (Butler, 2005b : 53) :

Une critique de type généalogique ne cherche absolument pas à trouver les origines du genre, la vérité cachée du désir féminin, ni une identité sexuelle originelle ou authentique si bien réprimée qu'on ne la verrait plus. Faire une « généalogie » implique plutôt de chercher à comprendre les enjeux politiques qu'il y a à désigner ces catégories de l'identité comme si elles étaient leurs propres origine et cause alors qu'elles sont en fait les effets d'institutions, de pratiques, de discours provenant de lieux multiples et diffus. La tâche de cette réflexion est de se dé-centrer — et de déstabiliser — de telles instances de définition : le phallogocentrisme et l'hétérosexualité obligatoire.

Ce deuxième volet de sa philosophie politique se subdivise de façon bipartite. Butler (2006 : 245) conçoit la généalogie comme une entreprise critique qui comporte une double fonction : 1) mettre en

⁵¹ Cette généalogie appliquée au féminisme n'est pas innovatrice et exclusive à Butler ; d'autres féministes qui l'ont précédée ont procédé à ce genre de critique des catégories identitaires même si elles n'ont pas nommé ce processus politique « généalogie ». Inspirée de théoriciennes féministes françaises comme Wittig (2001), et de façon similaire par d'autres féministes matérialistes comme Delphy (1998 ; 2001) et Mathieu (1989), Butler propose d'analyser comment se sont constituées les catégories homme/femme, masculin/féminin, hétérosexuel-le/homosexuel-le, etc., dans les systèmes dominants.

⁵² À ce sujet, voir aussi : Foucault (1997 : 159).

lumière l'imbrication des savoirs/pouvoirs qui s'organisent afin de former des paradigmes d'intelligibilité à travers lesquels les réalités sont construites et comprises ; 2) découvrir les moments, les lieux et les situations où se dessinent des éléments qui excèdent ces grilles d'intelligibilité. Butler (2006 : 245) affirme :

Cela signifie que l'on recherche à *la fois* les conditions par lesquels [*sic*] le champ de l'objet est constitué et *les limites* de ces conditions. [...] Pour le genre, cela signifie qu'il est important non seulement de comprendre comment ses termes sont institués, naturalisés et établis en tant que pré-supposés mais aussi de repérer les moments où le système binaire du genre est contesté et remis en cause, où la cohérence des catégories est mise en question et où la vie sociale du genre se révèle être malléable et transformable. Je me suis tournée vers la performance *drag*, non seulement pour penser la manière dont le genre est performé, mais aussi pour savoir comment il peut être collectivement resignifié.

Cette double fonction⁵³ de la généalogie critique a donc pour but, d'une part, de comprendre et d'expliquer la construction historique des catégories identitaires (sexe, genre, orientation sexuelle, etc.) à travers des systèmes hégémoniques, le fonctionnement et les mécanismes de ces systèmes qui créent, naturalisent et attribuent une valeur ontologique à ces catégories et, d'autre part, de chercher les failles de ces systèmes à travers lesquelles il est possible de démontrer leur contingence, leur aspect arbitraire et leur caractère exclusif et violent. C'est à partir de cette seconde fonction que Butler s'est attardée, dès 1990, à l'exemple du *drag* et par la suite, à d'autres cas de figures qui marquent certaines ruptures par rapport aux paradigmes d'intelligibilité dominants, notamment aux femmes athlètes (Butler, 2000), aux personnes gaies, lesbiennes et bisexuelles (Butler, 2001), aux personnes torturées ou blessées/tuées dans les conflits internationaux et les guerres (Butler, 2003 ; 2005a) et, plus récemment, aux personnes marginalisées sexuellement telles que les personnes intersexes, transgenres, transsexuelles, travailleuses du sexe, etc. (Fassin et Feher, 2003 ; Butler, 2006). Ces personnes, dont les corps, les genres, les orientations sexuelles, les identités sexuelles, les appartenances « ethniques » et « raciales », ne correspondent pas aux normes en vigueur, et qui sont ainsi reléguées à la sphère du dicible et de l'intelligible et dont les vies sont considérées comme moins humaines, sous-humaines, se retrouvent ainsi dans une posture épistémologique privilégiée pour questionner les paradigmes d'intelligibilité et les inciter à les inclure et à les reconnaître comme sujets à part entière. Elles représentent des points de rupture, elles se trouvent dans des situations qui mettent en lumière les défaillances de ces systèmes qui doivent être collectivement repensées. Les réalités vécues par ces personnes ne sont pas *en elles-mêmes* subversives vis-à-vis des cadres dominants, mais constituent des potentialités politiques de subversion qui peuvent être saisies en exposant le clivage qui existe entre, d'une part, ces grilles d'intelligibilité qui prétendent représenter fidèlement le réel et, d'autre part, ces vies

53

Concernant cette double fonction, voir aussi : Butler (2006 : 41-43). Costera Meijer et Prins (1998 : 279-280) soutiennent que l'affirmation selon laquelle certaines corporéités sont inintelligibles relève de l'épistémologie, alors que celle qui s'intéresse au caractère non vivable de ces corporéités et à leur non reconnaissance relève du champ politique et normatif. Il est possible de transposer cette analyse à la double fonction de la généalogie. Le premier aspect de la généalogie propose une critique épistémologique de la construction des catégories identitaires alors que le second aspect, dans sa volonté de découvrir les points de rupture de ces catégories et de les ouvrir pour plus d'inclusivité, met de l'avant un cadre normatif.



pourtant bien réelles qui outrepassent néanmoins ces modèles de représentation. Butler (2006 : 243-244) dit :

[...] Quand une performance de genre est considérée comme réelle et une autre comme fausse, ou quand une expression de genre est considérée comme authentique et une autre comme feinte, alors nous pouvons conclure qu'une certaine ontologie du genre conditionne ces jugements, ontologie (une définition de ce qu'est un genre) qui est aussi mise en crise par la performance de façon telle que ces jugements sont sapés ou rendus impossibles à émettre. [...] Il ne s'agit pas ici de souligner que le *drag* subvertit les normes de genre, mais de dire qu'une conception dominante de la réalité s'impose à nous de manière plus ou moins explicite et qu'elle s'accompagne de définitions implicites de l'ontologie qui déterminent quels types de corps et de sexualités seront ou ne seront pas considérés comme réels et vrais. [...] Cet effet différentiel des présuppositions ontologiques sur la vie corporalisée des individus a des conséquences, et le *drag* nous indique (1) que cet ensemble de présuppositions ontologiques est à l'œuvre et (2) qu'il peut être réarticulé.

Autrement dit, le premier aspect de la généalogie permet, pour faire une analogie inspirée des analyses épistémologiques kuhniennes, de retracer les conditions d'émergence de divers paradigmes (sexisme, hétéronormativité, etc.) qui à la fois régulent et produisent les sujets, alors que le second aspect met l'accent sur ce qui déborde des paradigmes explicatifs et comment ces éléments plongent lesdits paradigmes dans un état de questionnement (leur fonctionnement, leur pertinence ou non, leur potentiel heuristique ou non), voire de crise, qui appelle à réfléchir à des paradigmes explicatifs alternatifs⁵⁴. Les personnes marginalisées représentent ces éléments qui viennent perturber la cohérence des paradigmes normatifs dominants, les amenant ainsi, à travers certaines revendications théoriques et politiques, à se transformer afin d'être plus représentatifs de la diversité des expériences vécues. Comme le souligne Butler (2006 : 242-244), l'exemple du *drag* utilisé dans *Gender Trouble* ne visait pas à mettre sur un piédestal les performances *drags* ou le travestissement comme s'ils représentaient des modèles en eux-mêmes et uniques de subversion, pas plus qu'elle ne voulait réduire la lutte politique pour une plus grande justice sociale à une dimension parodique et ludique (Butler, 2005b : 43). Elle voulait plutôt démontrer, à partir de ce cas de figure, comment se construit le genre (comme paradigme/dispositif dominant), comment il est naturalisé et comment il peut faire l'objet de questionnements critiques et de déplacements subversifs à partir de présentations/expressions genrées non orthodoxes.

Butler, dès la publication de *Gender Trouble* et dans ses ouvrages subséquents, insiste sur le fait que les pratiques *drags* et de parodie ne sont pas toujours subversives. En effet, il est possible de répéter ou de parodier d'une manière qui renforce le cadre hétéronormatif et hétérosexiste. C'est pourquoi, lorsqu'elle parle de répétitions en vue de transformations politiques, elle ajoute toujours l'adjectif « subversives ». Ainsi, les pratiques *drags* ne représentent pas le modèle par excellence de la subversion, mais bien une alternative possible parmi d'autres pour déconstruire les cadres dominants et prouver leur caractère contingent⁵⁵. Butler est ainsi amenée à se questionner sur les contextes de

⁵⁴ Butler parle d'ailleurs, en faisant référence à ces bouleversements des normes genrées, de « crise du savoir » et de « crise épistémique » (Butler, 2000 : 33-34), crises qui favorisent leurs transformations.

⁵⁵ À ce sujet, voir notamment : Butler (1993b : 124-140, 223-242 ; 2005b : 45-47, 260-262).

réceptivité de ces pratiques, de même que sur toutes pratiques politiques qui se veulent subversives (resignifications, revendications d'identités marginalisées, etc.) mais qui peuvent, selon les diverses conjonctures, être réinterprétées à la lumière des paradigmes dominants pour confirmer leur pouvoir⁵⁶. Elle écrit (Butler, 2005b : 262-263) :

En soi, la parodie n'est pas subversive il faut encore chercher à comprendre comment certaines répétitions parodiques sont vraiment perturbantes, sèment réellement le trouble, et lesquelles finissent par être domestiquées et circuler de nouveau comme des instruments de la domination culturelle. Faire une typologie des actions ne serait vraisemblablement pas suffisant, car la déstabilisation parodique, même le rire parodique, dépend d'un contexte et de conditions de réception qui permettent d'entretenir les confusions subversives. Il est évidemment impossible de savoir à l'avance ou exactement quelle performance inversera la distinction entre l'intérieur et l'extérieur et forcera à repenser radicalement les présuppositions psychologiques de l'identité de genre et de la sexualité.

Il doit donc y avoir des « conditions gagnantes » réunies afin que la subversion escomptée porte ses fruits. Ces conditions sont multiples, allant du lieu où l'acte subversif est accompli, les normes culturelles/institutionnelles/sociales en vigueur au moment de l'acte (ce que Butler [2005a : 126] nomme les « normes de réception »), en passant par le type de personnes touchées par l'action et leur degré ou non de conscientisation par rapport à la dénonciation ainsi effectuée. Trop de facteurs sont ici en jeu pour affirmer qu'un acte confirmera nécessairement un système dominant ou à l'inverse contribuera à dévoiler son caractère artificiel et donc à le démanteler. Aucune politique subversive n'est à l'abri d'être conceptualisée dans un cadre servant à valider les systèmes dominants. « [...] [T]oute tentative de subversion est potentiellement récupérable. Il n'y a aucun garde-fou qui puisse nous protéger de cette éventualité. Il n'est pas possible de planifier ou d'anticiper les effets de la subversion. En fait, c'est précisément cela, la subversion : un effet imprévisible. C'est en cela que réside son caractère subversif » (Butler, 2005a : 34-35). Cette « récupération » peut prendre la forme de l'affirmation, pour reprendre une expression bien connue, de « l'exception qui confirme la règle⁵⁷ ». À titre d'exemple, le pourcentage de personnes gaies, lesbiennes et bisexuelles peut être interprété comme une minorité négligeable par rapport à la norme hétérosexuelle. Ces personnes représentent la portion exclue de la norme hétérosexuelle lui permettant de fonder son pouvoir, se naturaliser, justifier la hiérarchie qu'elle crée parmi les sexualités, etc. Agacinski (2001 : 125-126) soutient cette position :

Cependant, en affirmant, avec Aristote, que l'homme et la femme ne peuvent exister l'un sans l'autre, nous nous plaçons dans le cas général de l'interdépendance des deux sexes. On me reprochera sans doute de considérer ici comme *naturelle* cette dépendance mutuelle, et donc d'admettre implicitement que l'humanité est *naturellement* « hétérosexuelle ». J'assume ce point de départ comme relevant de l'évidence. Les humains, universellement sexués, sont *généralement* animés du désir de l'autre et

⁵⁶ À propos des contextes de réceptivité, voir : Butler (1993b : 133-139 ; 2004 : 22-24, 248-250 ; 2005a : 34-35, 125-126 ; 2006 : 70, 253-254).

⁵⁷ Je souhaite remercier Janik Bastien Charlebois pour les nombreuses conversations que nous avons eues à ce sujet, à savoir le caractère *en soi* ou non subversif de certaines corporalités ou identités, par exemple intersexe, gaie et lesbienne, transsexuelle, etc., discussions qui ont grandement nourri ma réflexion.



dépendants de cet autre pour procréer, ce qu'ils désirent aussi *en général*. L'intérêt exclusif pour le même sexe est accidentel, c'est une sorte d'exception — même nombreuse — qui confirme la règle⁵⁸.

Cet exemple démontre bien comment la question du contexte est capitale et doit être soulevée lorsque l'on traite des politiques de subversion, puisqu'à tous moments ces actes peuvent être réappropriés et lus à partir des cadres dominants. Butler, très consciente de ce phénomène, s'interroge sur les actes qui ont une réelle force de changement social et un impact concret sur les systèmes normatifs : « Se détourner de la norme de genre revient à produire l'exemple aberrant que les pouvoirs régulateurs [...] peuvent rapidement exploiter pour justifier leur propre zèle régulateur continu. Quels types d'écarts par rapport à la norme peuvent donc constituer autre chose qu'une excuse ou une justification de l'autorité continue de la norme ? Quels écarts de la norme rompent ce processus régulateur ? » (Butler, 2006 : 70). En somme, la figure *drag* dans l'œuvre butlérienne, bien que *pouvant* être subversive politiquement, est davantage valorisée à travers sa contribution heuristique sur le plan théorique/critique, permettant de mettre en lumière les mécanismes et le fonctionnement qui régissent la fabrication du genre, le naturalisent et lui imputent un fondement ontologique, occultant ainsi sa contingence et surtout sa constitution à l'intérieur de relations normatives et de pouvoir. À travers cet exemple du *drag*, Butler entend montrer que les catégories masculin/féminin, homme/femme sont construites, comme toutes catégories identitaires d'ailleurs et que leur utilisation à des fins politiques ne doit pas s'effectuer indépendamment de leur critique (généalogie).

La catégorie femmes ou le *Nous femmes* dans l'œuvre butlérienne

C'est en fonction de cette philosophie politique en deux volets qu'il faut comprendre les propos de Judith Butler depuis la fin des années 1980 sur la catégorie femmes et qui ont suscité de nombreuses inquiétudes et réactions négatives. La jeune Butler de 1990, dans *Gender Trouble*, même si elle croyait en la nécessité de la catégorie femmes pour les revendications politiques féministes, de même qu'en l'impossibilité de se défaire de cette catégorie identitaire qui est non seulement régulatrice/restrictive mais aussi productive, insistait alors davantage sur le deuxième volet de sa politique : l'étude généalogique de cette catégorie. Butler dénonçait à ce moment fortement à la fois la catégorie femme et la catégorie femmes. Elle affirmait que de passer d'une catégorie singulière et déterminée par le biologique à une catégorie plurielle fondée sur le social et l'oppression communément partagée, comme l'a fait la majorité des féministes dites de la deuxième vague, n'était pas suffisant (Butler, 2005b : 62-67). En effet, la catégorie femmes continuait à receler des aspects ethnocentriques, impérialistes, hégémoniques et exclusifs (Butler, 1990a ; 2005b ; 2006). Elle croyait qu'une utilisation acritique de la catégorie femmes aurait pour conséquence d'engendrer les effets contraires d'une libération, puisque les catégories hommes/femmes sont les effets d'énoncés performatifs élaborés dans le cadre hétérosexiste. Employer

⁵⁸

En parlant des pratiques et des identités transsexuelles, Agacinski (2001 : 41) affirme également que « [c]es prétendues subversions ne font que confirmer la fatalité de la division [sexuelle] ».

sans critiquer la catégorie femmes ne favorise pas une remise en question des catégories genrées et sexuées nécessaires au système dominant et donc renforce les inégalités (Butler, 2005b). Elle écrit (Butler, 2005b : 64) : « Vu l'insistance précipitée avec laquelle on table sur un sujet stable du féminisme où "les femmes" sont prises pour une catégorie cohérente et homogène, on ne s'étonnera pas que l'adhésion à la catégorie suscite de nombreuses résistances. Ces domaines d'exclusion font apparaître les implications coercitives et régulatrices d'une telle construction, même lorsque la construction a été entreprise à des fins émancipatrices⁵⁹ ». C'est ce type de déclaration de la part de Butler qui a laissé croire à de nombreuses féministes qu'elle souhaitait liquider, anéantir et délaïsser le *Nous femmes*, sans lequel aucune revendication féministe n'est possible. En outre, il n'est pas faux de prétendre que ce genre de formulations très critiques vis-à-vis la catégorie femmes ponctuent à plusieurs reprises *Gender Trouble*, de même que les premiers écrits de Butler (Butler, 1990a ; 1991 ; 1992 ; 1993a ; 1993b ; 1995a ; 1995b). Cependant, l'insistance accrue sur ces déclarations « chocs » occulte les contextes globaux dans lesquels elles ont été faites — je réfère ici au texte précédant et suivant ce type de citations — et il n'est pas anodin de noter que déjà, lors de la publication de *Gender Trouble*, la pensée butlérienne contenait tous les éléments de sa philosophie politique en deux volets et qui ont été formulés plus clairement dans ses ouvrages ultérieurs (Butler, 2004 ; 2005a ; 2006). En effet, Butler soulignait alors les limites des politiques, notamment féministes, qui n'étaient fondées *que* sur l'identité, bref des politiques de représentation qui prenaient pour acquis les termes mêmes qui constituaient leur fondation. Elle soutenait qu'il s'agissait là d'une base politique à laquelle on devait combiner un autre aspect, celui de la critique, pour ouvrir le référent de cette politique à des potentialités actuellement marginalisées. Elle écrivait à ce propos (Butler, 2005b : 267) :

Les féministes peuvent-elles faire de la politique sans « sujet » pour la catégorie « femme » ? Telle est la question philosophique qui a ouvert la discussion. L'enjeu n'est pas de savoir s'il est toujours pertinent ou non, à court terme ou provisoirement, de parler des femmes comme si elles étaient les référents des revendications faites en leur nom. Le « nous » féministe n'est jamais qu'une construction fantasmatique qui poursuit ses propres fins, sans reconnaître la complexité interne et l'indétermination du terme. Ce « nous » ne se constitue lui-même qu'en excluant une partie de celles et ceux qu'il cherche au même moment à représenter. Le caractère tenu ou fantasmatique du « nous » n'est toutefois pas une raison suffisante de sombrer dans le désespoir ; le désespoir n'est du moins pas la *seule* chose qu'il nous reste. L'instabilité fondamentale de la catégorie « femme » met en question les limites de la théorie politique féministe *en termes de fondement* ; elle inaugure de nouvelles configurations, non seulement au niveau des genres et des corps, mais aussi sur le plan politique.

De plus, tout comme c'était le cas pour les catégories identitaires, la critique acerbe qu'elle effectue du *Nous femmes* ici⁶⁰ ne constitue pas une injonction normative à ne plus se référer à ce terme. Dans son œuvre, Butler insiste sur le fait que le questionnement critique de certaines notions, catégories ou concepts n'équivaut pas à leur répudiation ou leur réfutation : ce n'est pas parce que l'on critique et conteste une expression qu'il devient impossible d'y avoir recours⁶¹. Elle écrit (Butler, 2006 : 208) :

⁵⁹ Pour une autre excellente citation à ce sujet, voir : Butler (1995a : 48).

⁶⁰ Sur cette critique, voir aussi : Butler (1991 ; 1995a : 48-52 ; 2005b : 248 ; 2006 : 202), Jami (2003 : 128).

⁶¹ À ce sujet, voir : Butler (1995a : 52 ; 2004 : 251 ; 2005a : 101 ; 2006 : 16, 206-208, 256).



« Remettre en question un terme, comme le terme « féminisme », c'est se demander comment il s'emploie, quels engagements il implique, quels objectifs il permet d'atteindre, quelles transformations il subit. La fluidité du terme n'empêche pas son usage. La remise en question d'un terme empêche-t-elle son utilisation ? [...] Pourquoi considérer que s'interroger sur la signification d'un mot équivaut à en interdire l'usage⁶² ? » Il est donc clair que pour Butler la catégorie femmes est une construction sociopolitique problématique, mais cela ne signifie pas que l'on doive cesser d'employer ce terme, ni même que les femmes ne soient que des constructions discursives. Butler invite les féministes à repenser de manière critique ce *Nous femmes* utilisé par les communautés féministes. Elle propose une conception critique de la catégorie femmes qui implique sa constante mouvance, ouverture, possible resignification, etc. Bref, la catégorie femmes, pour être vraiment utile et à la source d'un projet démocratique radical, doit toujours être un lieu de tergiversations, de contestations et de débats (Butler, 1995a : 50). Butler (Jami, 2003 : 124) affirme :

Je n'ai rien contre le fait de considérer les femmes comme un groupe, et je pense que, pour des raisons politiques, il vaut mieux partir du principe qu'elles forment un groupe. Seulement, dès que l'on commence à proposer une définition de ce que sont les femmes, on se retrouve inscrit dans une controverse. Il est donc intéressant de voir que le féminisme semble défini par ce rythme particulier, celui d'un groupe qui n'essaie de définir ce qu'il est que pour constater, forcément, qu'il est en désaccord avec lui-même. [...] Cela veut dire que l'on ne peut pas considérer l'identité du groupe « femmes » comme point de départ, mais seulement et toujours comme « lieu de controverse », pour reprendre les termes de Denise Riley.

L'ouverture du *Nous femmes* à diverses définitions, de même que le fait de conserver une attitude vigilante envers cette catégorie, non seulement n'implique pas la prohibition du terme, mais ne minimise pas non plus l'importance de l'utiliser pour revendiquer politiquement (Jami, 2003 : 128). Pas plus qu'il ne s'agit d'une utilisation avec réserve, embarras ou hésitations, ou encore d'une utilisation purement tactique ou stratégique, ce qui reviendrait à nier le caractère productif de cette catégorie, de même que le rapport de « dépendance » qui nous y rattache⁶³. Il s'agit plutôt d'une reconnaissance pleine et entière du caractère indispensable de ce premier volet politique. Cette « nécessité politique » comme elle l'appelle, et qui constitue le premier volet de sa philosophie politique, est fondamentalement liée au second volet, celui d'effectuer la généalogie du *Nous femmes* (Butler, 1995a: 49). Butler (2006 : 52-53) réaffirme ainsi l'importance de cette politique en deux volets : « Il nous faut donc suivre une double voie politique : nous devons, d'un côté, utiliser ce langage [celui des catégories identitaires] pour défendre le droit à certaines conditions de vie de manière à affirmer le rôle constitutif de la sexualité et du genre dans la vie politique et, de l'autre, soumettre nos propres catégories à un examen critique ». Il s'agit d'une politique différente, non fondationnaliste et qui ne suppose pas un consensus sur des postulats

⁶² Butler, à travers l'anecdote suivante, montre comment elle ne ressent aucun malaise à utiliser la catégorie femmes : « Il y a quelques années, j'ai eu l'occasion de débattre du livre de Leo Bersani, *Homos*. Je me suis rendu compte qu'il n'était plus sûr de pouvoir dire que les lesbiennes étaient des femmes, et j'ai dû le rassurer : personne n'a interdit d'employer ce mot. Je n'ai certainement aucun scrupule à utiliser de tels termes [...] » (Butler, 2006 : 206).

⁶³ À ce sujet, voir : Butler (2003 : 77 ; 2006 : 35).

identitaires communs⁶⁴. Butler affirme que son objectif n'est pas de dénouer les crises qui secouent les politiques identitaires et les politiques de coalitions, mais bien d'intensifier ces crises⁶⁵, puisque c'est de l'intérieur de ce bouillonnement d'idées divergentes que peut émerger une plus grande justice démocratique. Elle ne veut donc pas taire les oppositions au sein du féminisme, mais elle croit plutôt que c'est la place croissante qu'on leur accorde qui est à la source de la pérennité du mouvement⁶⁶. En effet, une ligne de parti dure au sein du féminisme condamne au silence certaines femmes et elle souhaite que toutes puissent avoir une voix. Il faut cesser de concevoir les tensions comme des obstacles, il faut plutôt les voir comme un enrichissement. Butler (2006 : 202-203) dit :

Je donne peut-être l'impression de penser que le féminisme ne pourra jamais construire à partir de quoi que ce soit, qu'il est condamné à l'introspection, qu'il ne pourra jamais aller au-delà de cette réflexion sur lui-même pour s'engager activement dans le monde. Au contraire, c'est précisément au sein de ces pratiques et engagements politiques que les dissensions internes surgissent, et je défends avec vigueur l'idée selon laquelle c'est résister au désir de résoudre ces dissensions qui maintient le mouvement en vie.

Cette analyse conceptuelle montre que Butler n'est pas l'hyperconstructiviste que ses détractrices et détracteurs tentent de nous faire croire⁶⁷. Une lecture attentive de son œuvre permet de constater qu'elle adopte une perspective nuancée, tout en étant critique vis-à-vis le *Nous femmes*. Sa critique, en évitant les écueils de l'essentialisme, favorise un renouvellement des luttes féministes qui restent tout de même ancrées dans la nécessité d'une action politique collective. Loin de sombrer dans un individualisme, un relativisme et un apolitisme, Butler s'engage plutôt dans une nouvelle voie politique porteuse d'une reconnaissance sociale et politique pour des personnes qui actuellement, sont condamnées aux marges de l'incompréhensible, du sous-humain, voire du non-humain⁶⁸, à partir de cette catégorie femmes utilisée à des fins de justice sociale et de lutte contre les inégalités. La politique en deux volets qu'elle propose permet ainsi à la fois de conserver le *Nous femmes* comme condition nécessaire mais non suffisante de la lutte féministe et d'en faire une analyse critique afin de l'ouvrir à diverses potentialités pour plus d'inclusion.

Conclusion

À la lumière de ces réflexions, que devons-nous retenir des thèses butlériennes ? Comment sa vision de la philosophie politique contribue-t-elle aux études féministes ? Cette auteure, de par son

⁶⁴ Au sujet des politiques non fondationnalistes, voir : Butler (2001 : 151-152 ; 2005b : 53-54, 63, 65-66, 82-83, 267, 275-276 ; 2006 : 202), Jami (2003 : 124).

⁶⁵ À ce sujet, voir : Butler (1990b : 121 ; 2006 : 202-203).

⁶⁶ À ce sujet, voir : Butler (1995a ; 2005b : 82 ; 2006 : 202-203).

⁶⁷ Parmi ces critiques, on retrouve : Benhabib (1995a ; 1995b), Jackson (1999), MacKinnon (2001) et Ambrose (2003). Butler a tenté à plusieurs reprises (1993b ; 2006) de montrer que le débat entre essentialisme et constructivisme ne peut rendre justice à la complexité des questions qui préoccupent le champ des études féministes, gaies, lesbiennes et bisexuelles, trans, etc. Elle n'adhère ni à une vision essentialiste des identités, ni à une perspective constructiviste qui verserait dans un pur nominalisme où toute chose ne serait qu'une construction langagière et discursive.

⁶⁸ À propos de cette notion d'inhumanité, voir : Butler (2006 : 14, 44-45 et 246-249).



insistance à questionner la catégorie femmes et sa volonté profonde de garder cette dernière ouverte à de multiples resignifications, redéfinitions et contestations, démontre son souci constant de ne pas forclure, pour réutiliser son expression, les possibilités d'inclusion de diverses personnes en son sein. Butler s'interroge à savoir comment, à certaines périodes de l'histoire du mouvement féministe, ce *Nous femmes* universel, dans sa définition de ce que *sont* les femmes et la manière dont elles sont opprimées, a fonctionné, dans des termes foucauldien, comme un savoir/pouvoir désignant certaines femmes comme sujets du féminisme tout en en excluant d'autres. Les lesbiennes, les femmes racialisées et handicapées, pour ne nommer que celles-ci, ont bien démontré dans les dernières décennies la marginalisation dont elles souffraient à l'intérieur même du mouvement féministe. En tant que mouvement théorique et politique guidé par une plus grande justice sociale, le féminisme a été en mesure de prendre en considération leurs points de vue et d'élargir ses définitions de ce que *sont* les femmes et leurs oppressions afin d'être plus inclusif. Néanmoins, comme c'est le cas pour les diverses luttes de libération, les combats sont loin d'être gagnés et même si certains acquis le sont, la menace d'un retour en arrière est présente. La lutte pour la justice sociale est une tâche incessante qui exige présence critique et vigilance d'esprit. Le mouvement féministe pourrait-il sincèrement prétendre que l'exclusion et la marginalisation de certaines femmes en son sein sont des questions résolues et font désormais partie d'une histoire révolue ? Il est évident que la réponse à cette interrogation est négative et c'est pourquoi les outils présentés par Butler peuvent s'avérer fort utiles pour les féministes. La généalogie féministe qu'elle propose nous amène à nous interroger sur les définitions de ce *Nous femmes* aujourd'hui : quelles sont les définitions retenues et à partir de quels postulats et critères ? Qui sont les personnes actuellement reléguées à la marge de cette catégorie identitaire à partir des définitions admises ? Certaines recherches menées présentement dans le champ des études trans contribuent à mettre en lumière l'une de ces exclusions, celles des femmes transsexuelles (Scott-Dixon, 2006 ; Serano, 2007 ; Baril, 2009a [à paraître]). Le travail d'inclusion à ce niveau demeure inachevé, comme pour plusieurs autres femmes d'ailleurs. En outre, la question ne se pose pas uniquement pour le *Nous femmes*, mais également pour le « nous-féministes ». À l'heure des débats féministes sur diverses problématiques touchant les femmes (prostitution/travail du sexe, deuxième/troisième vague, conceptions constructiviste ou essentialiste de l'identité, etc.), quelles définitions du féminisme sont retenues et considérées comme vraies et valables ? Comment ces cadres définitionnels normatifs établissent-ils des ontologies de ce que *sont* ou *devraient être* les féministes et comment invalident-ils du même coup d'autres féministes⁶⁹, les positionnant ainsi hiérarchiquement dans le rôle de moins féministes, de sous-

⁶⁹

Mon objectif n'est pas de déterminer quelles définitions et quels cadres normatifs au sein du féminisme sont considérés comme majoritaires/dominants. Pour ce faire, il faudrait définir chacun des courants de pensée féministes, d'autant plus qu'il faudrait cerner le contexte (culturel, géographique...) auquel on fait référence. En effet, le courant de pensée féministe le plus « populaire » au Québec n'est pas le même que celui en France, aux États-Unis ou au Maroc ou encore celui qui est prisé dans un contexte de revendications internationales. Mon propos se veut donc plus général : comment, dans différents contextes, certains courants féministes prétendent-ils être les seuls ou les « meilleurs représentants » de la voix des femmes et comment cela a-t-il pour effet d'invalider les autres perspectives féministes ? Nous avons été témoins, dans l'histoire du féminisme, de ce type de débats (exemples : schisme au sein de la *National Organisation for Women* et formation d'un courant radical à la fin des années 1960, accusation de complicité avec l'ennemi des féministes hétérosexuelles par des féministes

féministes, voire d'antiféministes dans certains cas ? Les réflexions d'actualité sur l'antiféminisme, qui analysent non seulement les formes d'antiféminismes qui prévalent dans la droite politique, religieuse ou sociale, mais également celles d'un certain nombre de féministes qui adoptent des postures qui sont jugées soit inutiles ou nuisibles à la lutte féministe, devraient je pense poser un regard critique sur leurs analyses⁷⁰. En effet, le manque d'ouverture vis-à-vis de certaines féministes dont les théories et les stratégies d'actions politiques ne correspondent pas actuellement aux cadres normatifs en vigueur au sein du féminisme, ne risque-t-il pas, à l'intérieur même du féminisme, de décimer les espoirs et énergies d'un bon nombre de féministes, privant du même coup le mouvement de conceptions alternatives qui pourraient s'avérer fort utiles ? Cela n'a-t-il pas été le cas, dans une certaine mesure, pour Judith Butler elle-même, à travers les différentes critiques qui lui ont été adressées ?⁷¹ (Baril, 2005 ; 2007) N'est-il pas temps de réhabiliter le statut valable et la crédibilité de certaines théories féministes actuellement reléguées aux marges du dicible et de l'intelligible ? Comment les féministes exclues d'un « nous-féministes », à partir de leur position épistémologique marginalisée, peuvent-elles contribuer à mettre en lumière ces aspects normatifs et coercitifs dans les propos de certaines autres féministes et favoriser ainsi une démocratisation du mouvement ? Le féminisme contemporain se doit de réfléchir à ces questions s'il veut lui-même relever le défi qu'il pose aux systèmes dominants. Je laisse la parole à Butler (2006 : 202) pour conclure ce texte : « En tant qu'entreprise démocratique, le féminisme a dû abandonner l'idée qu'il est possible de se mettre d'accord au départ sur certaines choses ; pour le dire autrement, il a dû accepter l'idée que nos valeurs les plus précieuses peuvent être contestées et qu'elles le seront nécessairement ».

lesbiennes, appropriation par des féministes liées au groupe Psychanalyse et Politique du sigle MLF, etc.). Il y a, encore aujourd'hui, des débats de ce type.

70

Cette affirmation peut sembler contradictoire : de « l'antiféminisme au sein du féminisme ». Habituellement, le terme antiféminisme est réservé à des personnes (et à leurs positions) qui se situent à l'extérieur du féminisme et qui le critiquent à partir d'une autre perspective. En ce sens, il ne pourrait pas s'appliquer à l'intérieur du féminisme. Pourtant, il est possible d'entendre ou de lire des discours de féministes qui traitent d'autres féministes d'antiféministes. J'aimerais attirer l'attention sur le fait que lorsque certaines féministes, qui se réclament d'une idée, d'un courant ou encore qui prennent une position donnée sur une problématique, reçoivent des critiques virulentes stipulant que non seulement leurs théories ou leurs stratégies d'action sont inefficaces, mais nuisent au féminisme (il a été possible de voir ce genre de critiques par exemple envers des féministes différentielistes comme Luce Irigaray, égalitaristes comme Élisabeth Badinter ou encore postmodernes et queers comme Judith Butler ou Marie-Hélène Bourcier) ou pire, qu'elles ne peuvent se réclamer du féminisme de par leur pensée, elles sont par conséquent désignées comme antiféministes. Un autre exemple concret, cette fois-ci appliqué à une problématique, concerne le débat prostitution/travail du sexe. Certaines féministes néo-abolitionnistes soutiennent que le féminisme doit nécessairement concevoir la prostitution comme une forme d'esclavage sexuel. Ainsi, la posture pro-travail du sexe adoptée par certaines personnes est taxée d'antiféministe. À ce sujet, voir Baril (2005 : 154-157).

71

Vidal (2006) analyse cette difficile réception de l'œuvre butlérienne en France et répertorie diverses critiques adressées à Butler. Il écrit (Vidal, 2006 : 231) : « [...] on a dit (Christine Delphy) que son analyse de l'ambivalence des normes du genre reconduisait la domination masculine et qu'ainsi elle constituait l'avant-garde déguisée d'une réaction sexiste [...] ». Il s'agit ici d'un exemple qui montre comment Butler, plutôt que d'être perçue comme une féministe par d'autres féministes, est parfois jugée comme une théoricienne (antiféministe) qui renforce les rapports de domination, dont le sexisme. Voir aussi : Nussbaum (2003).



Bibliographie

- Agacinski, Sylviane. 2001. *Politique des sexes, précédé de Mise au point sur la mixité*. Paris : Seuil.
- Ambroise, Bruno. 2003. «Judith Butler et la fabrique discursive du sexe». *Raisons politiques*, vol. 12, n° 2 (novembre), p. 99-121.
- Baril, Alexandre. 2009a. «Transsexualité et privilèges masculins : fiction ou réalité ?». Dans Line Chamberland et al. (dir.), *Minorités sexuelles et constructions de genre (titre provisoire)*. Québec : Presses de l'Université du Québec [à paraître].
- _____. 2009b. «Nouveaux enjeux féministes, nouvelles stratégies conceptuelles et politiques : que nous propose le féminisme postmoderne ?». Dans Linda Pietrantonio et Isabelle Lehuu (dir.), *Différences en question. Enquêtes, théories et perspectives historiques. Actes du colloque : Différenciation sociale et épistémologie féministe tenu lors du 75^e Congrès de l'Acfas du 8 au 9 mai 2007*. Montréal/Ottawa : Remue-ménage/Presses de l'Université d'Ottawa [à paraître].
- Baril, Audrey. 2007. «De la construction du genre à la construction du "sexe" : les thèses féministes postmodernes dans l'œuvre de Judith Butler». *Recherches féministes*, vol. 20, n° 2, p. 61-90.
- _____. 2005. *Judith Butler et le féminisme postmoderne : analyse théorique et conceptuelle d'un courant controversé*. Mémoire de maîtrise, Sherbrooke, Université de Sherbrooke.
- Barvosa-Carter, Edwina. 2001. «Strange Tempest : Agency, Poststructuralism, and the Shape of Feminist Politics to Come». *International Journal of Sexuality and Gender Studies*, vol. 6, n° 1/2, p. 123-137.
- Bell, Vikki. 1999. «On Speech, Race and Melancholia : An Interview with Judith Butler». *Theory, Culture & Society*, vol. 16, n° 2 (avril), p. 163-174.
- Benhabib, Seyla. 1995a. «Feminism and Postmodernism : An Uneasy Alliance». Dans Seyla Benhabib et al., *Feminist Contentions. A Philosophical Exchange*, p. 17-34. New York/Londres : Routledge.
- _____. 1995b. «Subjectivity, Historiography, and Politics : Reflections on the "Feminism/Postmodernism Exchange"». Dans Seyla Benhabib et al., *Feminist Contentions. A Philosophical Exchange*, p. 107-125. New York/Londres : Routledge.
- Blais, Mélissa et al. 2007. «Pour éviter de se noyer dans la (troisième) vague : réflexions sur l'histoire et l'actualité du féminisme radical». *Recherches féministes*, vol. 20, n° 2, p. 141-162.
- Brossard, Louise. 2005. *Trois perspectives lesbiennes féministes articulant le sexe, la sexualité et les rapports sociaux de sexe : Rich, Wittig, Butler*. Les Cahiers de l'IREF, n° 14, Montréal : Institut de recherches et d'études féministes, Université du Québec à Montréal.
- Butler, Judith. 2006. *Défaire le genre*. Traduit de l'anglais par M. Cervulle. Paris : Éditions Amsterdam.
- _____. 2005a. *Humain, inhumain. Le travail critique des normes. Entretien*. Traduit de l'anglais par J. Vidal et C. Vivier. Paris : Éditions Amsterdam.
- _____. 2005b. *Trouble dans le genre. Pour un féminisme de la subversion*. Traduit de l'anglais par C. Kraus. Paris : Éditions La Découverte [1^{re} éd. : 1990].
- _____. 2004. *Le pouvoir des mots. Politique du performatif*. Traduit de l'anglais par C. Nordmann. Paris : Éditions Amsterdam [1^{re} éd. : 1996].

- _____. 2003. «Violence, deuil, politique». *Nouvelles Questions féministes*, vol. 22, n° 1, p. 72-96.
- _____. 2002. *La vie psychique du pouvoir. L'assujettissement en théories*. Traduit de l'anglais par B. Matthieussent. Paris : Éditions Léo Scheer [1^{re} éd. : 1997].
- _____. 2001. «Imitation et insubordination du genre». Dans Gayle S. Rubin et Judith Butler, *Marché au sexe*, p. 143-165. Paris : EPEL.
- _____. 2000. «Les genres en athlétisme : hyperbole ou dépassement de la dualité sexuelle?». *Cahiers du genre*, vol. 29, p. 21-35.
- _____. 1995a. «Contingent Foundations : Feminism and the Question of "Postmodernism"». Dans Seyla Benhabib et al., *Feminist Contentions. A Philosophical Exchange*, p. 35-57. New York/Londres: Routledge.
- _____. 1995b. «For a Careful Reading». Dans Seyla Benhabib et al., *Feminist Contentions. A Philosophical Exchange*, p. 127-143. New York/Londres: Routledge.
- _____. 1994. «Against Proper Objects». *Differences*, vol. 6, n^{os} 2/3, p. 1-26.
- _____. 1993a. «A Skeptical Feminist Postscript to the Postmodern». Dans Bill Readings et Bennet Schaber (dir.), *Postmodernism Across the Ages. Essays for a Postmodernity That Wasn't Born Yesterday*, p. 233-237. Syracuse: Syracuse University Press.
- _____. 1993b. *Bodies that Matter. On the Discursive Limits of "Sex"*. New York/Londres : Routledge.
- _____. 1992. «Response to Bordo's "Feminist Skepticism and the "Maleness" of Philosophy"». *Hypatia*, vol. 7, n° 3, p. 162-165.
- _____. 1991. «Disorderly Women». *Transition. An International Review*, vol. 53, p. 86-95.
- _____. 1990a. «Gender Trouble : Feminist Theory, and Psychoanalytic Discourse». Dans Linda Nicholson (dir.), *Feminism/Postmodernism*, p. 324-340. New York/Londres: Routledge.
- _____. 1990b. «The Force of Fantasy : Feminism, Mapplethorpe, and Discursive Excess». *Differences*, vol. 2, n° 2, p. 105-125.
- Costera Meijer, Irene et Baukje Prins. 1998. «How Bodies Come to Matter : An Interview with Judith Butler». *Signs*, vol. 23, n° 2 (hiver), p. 275-286.
- Delphy, Christine. 2001. *L'ennemi principal*, t. II : «Penser le genre». Paris : Syllepse.
- _____. 1998. *L'ennemi principal*, t. I : «Économie politique du patriarcat». Paris : Syllepse.
- Digester, Peter. 1994. «Performativity Trouble : Postmodern Feminism and Essential Subjects». *Political Research Quarterly*, vol. 47, n° 3, p. 655-673.
- Di Stefano, Christine. 1990. «Dilemmas of Difference : Feminism, Modernity, and Postmodernism». Dans Linda Nicholson (dir.), *Feminism/Postmodernism*, p. 63-82. New York/Londres : Routledge.
- Dubois, Félicie. 2002. «Cul comme "queer". Rencontre avec Marie-Hélène Bourcier et Beatriz Preciado». *Lunes*, vol. 19, p. 15-21.
- Dumont, Micheline. 2005. «Réfléchir sur le féminisme du troisième millénaire». Dans Maria Nengeh Mensah (dir.), *Dialogues sur la troisième vague féministe*, p. 59-73. Montréal : Remue-ménage.



- Fassin, Éric et Michel Feher. 2003. «Une éthique de la sexualité : harcèlement, pornographie, prostitution. Entretien avec Judith Butler». *Vacarme*, vol. 22 (janvier), p. 44-51.
- Fraser, Nancy. 1995a. «False Antitheses : A Response to Seyla Benhabib and Judith Butler». Dans Seyla Benhabib et al., *Feminist Contentions. A Philosophical Exchange*, p. 59-74. New York/Londres : Routledge.
- _____. 1995b. «Pragmatism, Feminism, and the Linguistic Turn». Dans Seyla Benhabib et al., *Feminist Contentions. A Philosophical Exchange*, p. 157-171. New York/Londres : Routledge.
- Foucault, Michel. 2004. *Sécurité, territoire et population. Cours au Collège de France, 1977-1978*. Paris : Gallimard/Seuil.
- _____. 2003. «Leçon du 7 novembre 1973». *Le pouvoir psychiatrique. Cours au Collège de France, 1973-1974*. Paris : Gallimard/Seuil, p. 3-20.
- _____. 1997. «Il faut défendre la société». *Cours au Collège de France, 1976*. Paris : Gallimard/Seuil.
- _____. 1994a. «Nietzsche, la généalogie, l'histoire». *Dits et Écrits II. 1970-1975*. Paris : Gallimard, p. 136-156.
- _____. 1994b. «La vérité et les formes juridiques». *Dits et Écrits II. 1970-1975*. Paris : Gallimard, p. 538-646.
- _____. 1994c. «Cours du 7 janvier 1976». *Dits et Écrits III. 1976-1979*. Paris : Gallimard, p. 160-173.
- _____. 1994d. «Pouvoir et savoir». *Dits et Écrits III. 1976-1979*. Paris : Gallimard, p. 399-414.
- _____. 1994e. «Pouvoirs et stratégies». *Dits et écrits III. 1976-1979*. Paris : Gallimard, p. 418-428.
- _____. 1994f. «La philosophie analytique de la politique». *Dits et Écrits III. 1976-1979*. Paris : Gallimard, p. 534-551.
- _____. 1994g. «Les mailles du pouvoir». *Dits et écrits IV. 1980-1988*. Paris : Gallimard, p. 182-201.
- _____. 1994h. «Le sujet et le pouvoir». *Dits et écrits IV. 1980-1988*. Paris : Gallimard, p. 222-243.
- _____. 1976. *Histoire de la sexualité*, t. I : «La volonté de savoir». Paris : Gallimard.
- Halperin, David. 2000. *Saint Foucault*. Paris: EPEL [1^{re} éd. : 1995].
- Hartsock, Nancy C. M. 1990. «Foucault on Power : A Theory for Women ?». Dans Linda Nicholson (dir.), *Feminism/Postmodernism*, p. 157-175. New York/Londres : Routledge.
- Hekman, Susan. 1990. *Gender and Knowledge. Elements of a Postmodern Feminism*. Boston: Northeastern University Press.
- Hood-Williams, John et Wendy Cealey Harrison. 1998. «Trouble with Gender». *The Sociological Review*, vol. 46, n° 1, p. 73-94.
- Jackson, Stevi. 1999. «Théoriser le genre : l'héritage de Beauvoir». *Nouvelles Questions féministes*, vol. 20, n° 4 (novembre), p. 9-28.
- _____. 1996. «Récents débats sur l'hétérosexualité : une approche féministe». *Nouvelles Questions féministes*, vol. 17, n° 3 (août), p. 5-26.

- Jami, Irène. 2003. «Considérer le problème plus que l'identité. Entretien avec Judith Butler». *Mouvements*, n° 29 (septembre/octobre), p. 123-131.
- Mackinnon, Catharine. 2001. «Féminisme, marxisme et postmodernisme». *Actuel Marx*, vol. 30, p. 101-130.
- Mathieu, Nicole-Claude. 1989. «Identité sexuelle/sexuée/de sexe ? Trois modes de conceptualisation du rapport entre sexe et genre». Dans Anne-Marie Daune-Richard et al. (dir.), *Catégorisation de sexe et constructions scientifiques*, p. 109-147. Paris : Éditions Université de Provence.
- Mensah, Maria Nengeh (dir.). 2005. *Dialogues sur la troisième vague féministe*. Montréal : Remue-ménage.
- Nicholson, Linda (dir.). 1990. *Feminism/Postmodernism*. New York/Londres : Routledge.
- Nussbaum, Martha. 2003. «Le professeur de parodie». *Raisons politiques*, vol. 12, n° 2 (novembre), p. 123-148.
- Olivier, Lawrence. 1988. «La question du pouvoir chez Foucault : espace, stratégie et dispositif». *Canadian Journal of Political Science/Revue canadienne de science politique*, vol. 21, n° 1, p. 83-98.
- Preciado, Beatriz. 2006. «Notes pour une politique des "anormaux"». Document en ligne (page consultée le 1^{er} décembre 2006) <http://multitudes.samizdat.net/Multitudes-queer.html>.
- Rubin, Gayle. 1999. «L'économie politique du sexe. Transaction sur les femmes et système de sexe/genre». *Cahiers du Cedref*, vol. 7, p. 3-81.
- Salih, Sara. 2002. *Judith Butler*. New York/Londres : Routledge.
- Scott-Dixon, Krista (dir.). 2006. *Trans/Forming Feminisms : Trans/Feminist Voices Speak Out*. Toronto : Sumach Press.
- Serano, Julia. 2007. *Whipping Girl. A Transsexual Woman on Sexism and the Scapegoating of Femininity*. Berkeley : Seal Press.
- Soenser Breen, Margaret et al. 2001. «"There Is a Person Here" : An Interview with Judith Butler». *International Journal of Sexuality and Gender Studies*, vol. 6, n° 1/2, p. 7-23.
- St-Hilaire, Colette. 1999. «Le paradoxe de l'identité et le devenir-queer du sujet : de nouveaux enjeux pour la sociologie des rapports sociaux de sexe». *Recherches sociologiques*, vol. 3, p. 23-42.
- Toupin, Louise. 2005. «Voir les nouvelles figures du féminisme et entendre leurs voix». Dans Maria Nengeh Mensah (dir.), *Dialogues sur la troisième vague féministe*, p. 74-87. Montréal : Remue-ménage.
- Vasterling, Veronica. 1999. «Butler's Sophisticated Constructivism : A Critical Assessment». *Hypatia*, vol. 14, n° 3 (été), p. 17-38.
- Vidal, Jérôme. 2006. «À propos du féminisme. Judith Butler en France : Trouble dans la réception». *Mouvements*, 4/5, n° 47/48 (septembre/décembre), p. 229-239.
- Webster, Fiona. 2000. «The Politics of Sex and Gender : Benhabib and Butler Debate Subjectivity». *Hypatia*, vol. 15, n° 1 (hiver), p. 1-22.
- Wittig, Monique. 2001. *La pensée straight*. Paris : Éditions Balland.